



**ATELIERS
CITOYENS
DÉPARTEMENTAUX**



**BIEN VIEILLIR
DANS LE NORD**

**LIVRET D'EXPRESSION ATELIERS
CITOYENS DÉPARTEMENTAUX 2014**

Février 2014 - Juillet 2014



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT - p3

LES ATELIERS CITOYENS DÉPARTEMENTAUX, QU'EST-CE QUE C'EST ? - p4

LES ATELIERS CITOYENS DÉPARTEMENTAUX EN CHIFFRES - p5

SYNTHÈSE DES ATELIERS - p9

1 - QUEL VIEILLISSEMENT ACTIF, POSITIF ET CRÉATIF ? - p10

2 - VERS UNE SOCIÉTÉ EN HARMONIE AVEC SES AÎNÉS ? - p16

3 - HABITAT : BIEN VIEILLIR, MAIS OÙ ? - p22

4 - QUELS SOINS POUR DEMAIN ? - p30

5 - QUEL ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ? - p36

6 - COMMENT LUTTER CONTRE LES ISOLEMENTS ? - p44

ZOOM SUR LES TERRITOIRES - p49

L'ENCADRÉ DU CODERPA - p56

LEXIQUE - p57



ÉDITO DU PRÉSIDENT

CHÈRE MADAME, CHER MONSIEUR,

Le 28 novembre 2011, le Conseil général a fait un grand pas dans la construction de nouveaux outils pour la démocratie participative départementale en adoptant la délibération cadre sur la démocratie participative. Aujourd'hui encore, cette ambition porte ses fruits avec la tenue d'Ateliers Citoyens Départementaux sur le thème du "Bien vieillir".

Ce sujet est aujourd'hui essentiel pour notre territoire. Notre population, comme celles d'autres départements, vieillit, mais avec plusieurs particularités que nous devons prendre en compte. La transition démographique doit être anticipée, préparée. Par conséquent, il nous a semblé particulièrement important de réunir tous les acteurs des politiques en faveur des personnes âgées mais aussi, et surtout, tous les habitants du Nord, personnes âgées, aidants, familles, soignants, bénévoles... Vieillir nous concerne tous !

Vous avez été plus d'un millier à répondre à notre questionnaire en amont des Ateliers, mais aussi à enrichir ce projet par vos contributions sur le site jeparticipe.lenord.fr. Vous avez été plus de 1 200 Nordistes, lors du Forum de lancement et des 7 Ateliers Citoyens Départementaux qui se sont réunis sur l'ensemble du département, à échanger afin de construire ensemble une politique pour les personnes âgées plus en accord avec les besoins et les attentes des usagers. Vous avez fait émerger les principales priorités.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre implication.

Ce livret de synthèse témoigne de la richesse des contributions et des propositions issues de ces Ateliers Citoyens Départementaux.

Nous prenons l'engagement que toutes ces propositions feront l'objet d'une étude approfondie et qu'elles seront prises en compte pour l'élaboration de la délibération qui sera soumise au vote des Conseillers généraux à l'automne prochain.

Nous reviendrons ensuite vers vous pour vous présenter les contours de ce projet et les choix effectués.

La politique de solidarité envers les personnes les plus fragiles est pour nous, plus que jamais, un pilier essentiel de l'avenir du Nord pour un Département fort et solidaire.

Patrick KANNER

Président du Conseil général du Nord

Jacques MARISSIAUX

Vice-président du Conseil général du Nord
en charge des Personnes Âgées

LES ATELIERS CITOYENS DÉPARTEMENTAUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Emblématiques de l'approche participative des politiques départementales et de la volonté de renforcer les relations directes avec les citoyens, les Ateliers Citoyens Départementaux s'adressent à tous les Nordistes. Ces Ateliers Citoyens ont pour objectif de réunir les habitants du Nord pour échanger entre eux sur un sujet de politique publique. Ces réunions débouchent alors sur l'expression d'un futur souhaitable commun ainsi que sur des recommandations pour y arriver. Celles-ci sont remises au Président et au Vice-président du Conseil général, lors d'un Forum de synthèse, afin qu'ils puissent les prendre en compte.




► 1^{ère} édition (2011-2012) Éducation - Projet Éducatif Global Départemental
<http://jeparticipe.lenord.fr/2011-2012-le-projet-educatif-global-departemental>



► 2^e édition (2012-2013)
Mobilité - Schéma Mobilité Liberté 2030
<http://jeparticipe.lenord.fr/page/2013-la-mobilite>

Pour la 3^e édition en 2014, les Ateliers Citoyens Départementaux donnent la parole aux Nordistes sur la question du **Bien vieillir**.

UNE DÉMARCHÉ EN 7 ÉTAPES...

- 1. Une pré-mobilisation des acteurs et citoyens du Nord :** Un **appel à contributions** et des **questionnaires** diffusés sur Internet dès février 2014 ont permis de faire ressortir les grandes thématiques traitées lors des Ateliers Citoyens. Onze **réunions sur les territoires** ont permis de préciser ces thèmes avec les structures de proximité, relais de la mobilisation du grand public ; plus de 300 acteurs représentant 254 structures ou collectifs ont été associés à ces réunions.
- 
- 2. Le Forum de lancement**, qui s'est tenu le 12 avril 2014, a permis de présenter les 6 thèmes de travail proposés aux ateliers de coproduction avec une présentation du contexte par 4 experts.
 - 3. 7 Ateliers de coproduction** ont eu lieu en mai-juin dans chaque arrondissement du département : Bruay-sur-l'Escaut, Maubeuge, Bailleul, Villeneuve d'Ascq, Dunkerque, Douai et Caudry ont été les villes hôtes de cette édition 2014.
 - 4. Le Forum de synthèse** du 3 juillet 2014 est le moment de conclusion et de partage des propositions élaborées dans les ateliers.
 - 5.** L'ensemble des travaux sert alors à nourrir la politique "Bien vieillir" du Département, dont l'adoption par les Conseillers généraux est prévue à l'automne 2014.
 - 6. Mise en œuvre des premières actions.**
 - 7. Un retour écrit vers les participants** rendra compte, courant 2015, de l'impact des Ateliers Citoyens sur la mise en œuvre de l'action publique "Bien vieillir".

LES ATELIERS CITOYENS DÉPARTEMENTAUX EN CHIFFRES

Nombre de participants à chaque étape des Ateliers Citoyens

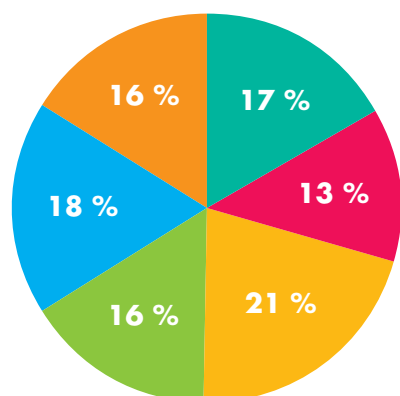
MOBILISATION PRÉALABLE	11 réunions de mobilisation	330
	Appels à contribution	56
	Commentaires en ligne	62
	Questionnaires*	1 740
	Forum de lancement - Tourcoing	250
ATELIERS CITOYENS	Bruay-sur-l'Escault	150
	Maubeuge	150
	Bailleul	90
	Villeneuve d'Ascq	220
	Dunkerque	100
	Douai	125
	Caudry	115

*1 060 questionnaires pris en compte avant le 31 mars – 680 reçus après cette date.

18 sujets du "Bien vieillir" sont ressortis de l'analyse des contributions déposées sur le site Internet <http://jeparticipe.lenord.fr>, ainsi que de la rencontre de 320 professionnels et associatifs du territoire lors de pré-réunions au mois de février 2014. Ces 18 thèmes de travail, amendés et validés par les citoyens lors du Forum de lancement du 12 avril, ont été répartis en 6 grands enjeux du "Bien vieillir" :

1. Quel vieillissement actif, positif, et créatif ?
2. Vers une société en harmonie avec ses aînés ?
3. Habitat : bien vieillir mais où ?
4. Quels soins pour demain ?
5. Quel accompagnement du vieillissement ?
6. Comment lutter contre les isolements ?

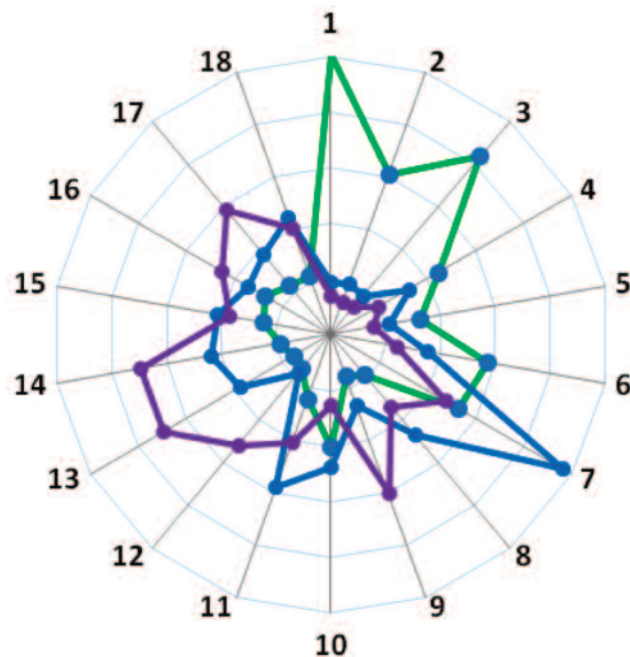
Priorisation par les participants aux ateliers des 6 grands enjeux du "Bien vieillir"



Lors des ateliers, les citoyens ont priorisé ces 18 sujets répartis en six grands enjeux. Les participants disposent alors de 6 voix à répartir sur les 18 thèmes. Les votes de priorisation exprimés par les participants sont bien répartis sur les six grands enjeux issus de l'appel à contribution. C'est l'enjeu 3 "L'Habitat" qui concentre le plus de votes (21 % des votes exprimés), et l'enjeu 2 "Une société en harmonie avec ses aînés" le moins, sans pour autant être négligeable (13 % des votes).

Cette répartition équilibrée rappelle et confirme que le "Bien vieillir" est un sujet d'ensemble, une réflexion qui recouvre des réalités multiples qui ne peut se résumer à un seul aspect.

Priorisation des participants, selon les publics concernés, des 18 sujets proposés



Les chiffres de ce graphique renvoient aux 18 sujets proposés aux participants (page 8) et la position de chaque point indique le nombre de voix exprimées : un point proche du centre représente moins de voix, un point proche de la périphérie représente plus de voix.

Les couleurs correspondent aux différents publics concernés.

Vert : seniors autonomes

Bleu : seniors en perte d'autonomie

Violet : seniors dépendants

Cette réalité multiple et complexe, c'est également ce que rappelle la répartition des votes, non plus en fonction d'un enjeu mais d'un public cible. En effet pour chaque vote, les participants des ateliers précisait si d'après eux ce sujet, parmi les 18 proposés (voir la liste complète page 8), était avant tout prioritaire pour les seniors "autonomes, en perte d'autonomie ou dépendants".

La représentation en "radar" fait ainsi apparaître trois "territoires" du "Bien vieillir" : en vert la personne autonome, qui se démarque fortement sur les premiers thèmes : l'anticipation du vieillissement, l'accès aux activités culturelles et de loisirs, la citoyenneté et la transmission. En bleu et violet la personne en perte d'autonomie et dépendante, qui se superposent davantage, avec néanmoins des écarts significatifs sur quelques thèmes : de très loin la question du maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, et dans une moindre mesure : les solutions alternatives de logement et la prise en compte des handicaps. Pour les personnes dépendantes, ce sont les thèmes de la fin de vie, des services à la personne, des aidants et de la lutte contre l'isolement qui se détachent plus particulièrement.

La différenciation des votes en fonction des publics se repère bien et forme trois ensembles distincts, cohérents pour agir sur le "Bien vieillir". De plus, la répartition des votes est très similaire d'un atelier à un autre. Il n'y a donc pas eu, à travers les votes, l'expression de fortes spécificités territoriales par rapport aux priorités pour le "Bien vieillir" dans le Nord.

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants

569 personnes ont pris le temps de remplir un court questionnaire après leur atelier, d'abord pour faire part de leur satisfaction quant au déroulement : **98,5 % des participants se sont déclarés satisfaits**, tout à fait (67,4 %) ou plutôt (31,1 %). Ils ont notamment apprécié l'échange à leur table, la diversité des participants venus d'horizons divers, l'ambiance, la convivialité et la richesse des idées partagées. Ils citent également l'organisation, l'accueil et **la méthode qui permet "à 7 personnes qui 2 heures avant ne se connaissaient pas de cogiter utilement"**. Des regrets ont été également exprimés : certains à la marge (complexité des sujets, difficultés d'échange ou d'écoute), le principal étant le manque de temps pour produire davantage et finir le travail entamé. Pour plus de 80 % des répondants, c'était la première fois qu'ils prenaient part à un Atelier Citoyen Départemental.

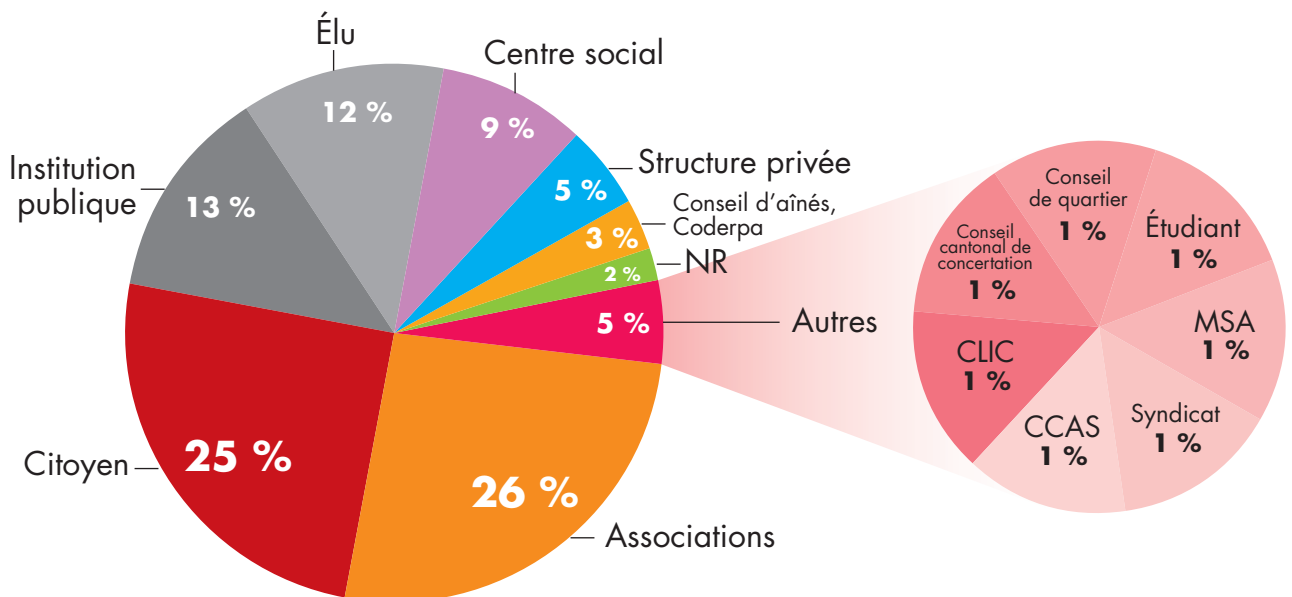
J'apprécie que le Département tienne compte des idées proposées par les citoyens. Bonne initiative !

Très belle organisation, thèmes bien choisis et très larges.

Les démarches de démocratie participative sont indispensables !

Je suis très heureuse d'être venue, d'avoir pu participer au bien-être des retraitées, de donner mon avis avec d'autres personnes concernées.

RÉSULTATS DES PARTICIPANTS AYANT RÉPONDU À LA QUESTION "VOUS ÊTES VENU EN TANT QUE ?"



Priorisation des thèmes par les Ateliers



Lors de chaque atelier, les participants priorisaient les 18 thèmes proposés ; chaque participant ayant six voix à donner et donc six choix possibles. Ce tableau présente le résultat de cette priorisation pour l'ensemble des ateliers.

Ainsi, 11,1 % des voix exprimées lors des 7 ateliers se sont portés sur le sujet 7 "Rester chez soi, les conditions du maintien à domicile"

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Six enjeux ont été travaillés dans les Ateliers Citoyens Départementaux pour permettre de définir le "Bien vieillir" et les actions à mettre en œuvre par les acteurs publics et privés, les institutions, les associations, les collectifs et tout un chacun.

Vieillesse active, société en harmonie avec ses aînés, habitat, soins, accompagnements, lutte contre l'isolement... Avant même d'en venir aux pistes de propositions pour chacun de ces enjeux, chaque atelier a été l'occasion pour les participants d'esquisser le futur qu'ils souhaitent pour "Bien vieillir" dans le Nord : ce dont ils ne veulent plus, ce qu'ils veulent généraliser, ce qu'ils veulent inventer.

Le futur souhaitable pour le "Bien vieillir" dans le Nord c'est d'abord en finir avec le regard négatif de la société sur le vieillissement. C'est aussi faire cesser le sentiment d'être "inutile au monde". Lutter contre l'isolement, l'indifférence, le repli sur soi revient également avec force, ainsi que la promotion des mesures d'égalité, d'équité et de responsabilité. Telles sont les quatre perspectives générales qui apparaissent au travers des discussions qui ont associé citoyens, bénévoles, professionnels et élus d'horizons différents.

À ces principes et valeurs doivent donc répondre des volontés et des moyens, seules conditions pouvant rendre concrètes les propositions débattues. "Volonté politique", "choix de société", "équité territoriale", "droits d'accès aux services publics"... Ces propos généraux se retrouvent dans chaque proposition. Avant même d'en arriver à leur mise en œuvre concrète, les participants rappellent trois fondamentaux : meilleure coordination des acteurs, inscription et diffusion des initiatives dans la durée, moyens humains et financiers. Autrement dit : faire ensemble, de manière durable et effective.

Les pages qui suivent reprennent les principaux éléments issus du travail des participants dans les 7 Ateliers Citoyens.

Pour chaque thème, vous trouverez le futur souhaitable vu par les participants et les propositions pour y parvenir.

1

QUEL VIEILLISSEMENT ACTIF, POSITIF ET CRÉATIF ?

I. QUEL VIEILLISSEMENT ACTIF, POSITIF ET CRÉATIF ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

- 1. Bien vieillir ça s'anticipe : préparer les moments charnières... (traité 8 fois)**
 - 2. Accès et pratiques éducatives, culturelles et de loisirs (traité 6 fois)**
 - 3. Les personnes âgées, une ressource : citoyenneté, bénévolat, transmission (traité 10 fois)**
-

NOTRE FUTUR SOUHAITABLE

Anticiper le vieillissement, cela signifie d'abord ne plus être confronté à des situations d'urgence qui font suite à une non prise en charge de problèmes connus ou prévisibles. Il est donc nécessaire d'étendre et d'améliorer ce qui peut être mis en œuvre pour préparer et sensibiliser le futur retraité et dans l'avancée en âge, prévoir les difficultés avant qu'elles ne se présentent.

Nous ne voulons plus que l'on puisse partir à la retraite sans projets, avec des revenus insuffisants ou trop précocement, suite à un licenciement abusif sans réelles perspectives de retour à l'emploi. L'accès aux activités, aux loisirs et à la sociabilité, personne ne devrait y renoncer sous prétexte que "ce n'est pas pour lui" ou qu'il "n'en a pas les moyens".

Mais les personnes âgées ne doivent pas être uniquement perçues comme des "consommatrices de services". Leur contribution à l'économie et au vivre-ensemble dépasse ce simple aspect et doit pouvoir s'incarner dans une "vieillesse active". Il ne s'agit pas ainsi de simplement "consommer" des activités et des services – d'ailleurs parfois jugés infantilisants – mais de les pratiquer et de s'y engager.

Repenser les clubs des aînés, favoriser le bénévolat, lier engagement et transmission des savoirs et des expériences... Tous ces aspects dessinent les contours d'un futur désirable où les personnes âgées ne seraient plus uniquement considérées comme des aidés et dans lequel la perte d'autonomie progressive ne priverait pas brusquement de la citoyenneté. Un vieillissement actif, créatif et positif, c'est d'abord une retraite qui n'empêche pas l'activité et la transmission de compétences. D'une manière générale, l'objectif est de permettre à tous d'avoir à chaque étape de la vie, la même possibilité de se réaliser et de pouvoir exister pleinement.

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Les lieux de connaissances et de partage des savoirs (Université du 3^e âge, du temps libre, les supports "passeurs de mémoire", des cours ou des formations de type "université pour tous").

Les lieux de citoyenneté, comme les conseils de sages, qui portent des délibérations sur tous les sujets.

Les lieux et possibilités d'épanouissement hors de chez soi tout comme dans les établissements (activités dans des associations, actions d'échanges entre les écoles, collèges, centres sociaux et les personnes âgées, pour de la vidéo, du numérique, du théâtre...), les temps de partage (repas, connaissance), l'accès aux musées et à la culture à l'instar d' "Au Fil de l'Art" à Gravelines. Mais aussi des actions innovantes (lecture à domicile par exemple).

Préparer et anticiper la retraite, à la fois par des dispositifs dans le cadre des entreprises, pour transmettre ses connaissances (tutorat en entreprise senior-apprenti, mise en place de la retraite progressive par l'aménagement du temps de travail, bilan des capacités à l'arrêt de l'activité professionnelle, ateliers du CLIC (Centre local d'information et de coordination) Clelia et par les **dispositifs des caisses de retraite** (guide du départ à la retraite, réunions et ateliers).

LES PROPOSITIONS

RENDRE POSSIBLE ET RESPECTER LE LIBRE CHOIX DE LA PERSONNE

Le premier enjeu est de permettre le plus possible à la personne âgée de prendre elle-même les décisions qui la concernent, aujourd'hui et plus tard en les anticipant.

➤ **Favoriser la participation et l'implication dans les projets éducatifs, culturels et de loisirs, par une information motivante et par la concertation :**

Considérer la personne âgée comme un(e) citoyen(ne) à part entière, c'est lui donner la possibilité de choisir, en lui apportant un maximum d'informations sur ce qui existe, aussi bien sur les territoires ruraux qu'urbains, et améliorer la coordination entre les services d'un même territoire.

*Je ne veux plus de la sectorisation des activités culturelles et sportives !
Je peux faire de la danse, je peux lire et je peux aussi écrire un Slam !*

Créer des groupes de travail mixtes associant professionnels et représentants des personnes âgées (à titre individuel ou associatif), pour pérenniser une démarche de rapprochement vers les personnes âgées, connaître leurs désirs et attentes par des questionnaires ouverts, et évaluer régulièrement les actions mises en place dans le but de permettre à chacun d'être acteur de son développement culturel et de loisirs.

➤ **Créer des Ateliers Citoyens intergénérationnels dans les communes ou quartiers**

À l'image de ces Ateliers Citoyens Départementaux sur le bien vieillir, il faut généraliser à l'échelle communale ou des quartiers des consultations par questionnaire préalable afin de définir des rendez-vous réguliers au sein d'un lieu avec une thématique précise et un référent. Si la mobilisation et la communication sont des éléments essentiels, on peut également généraliser l'organisation de transports collectifs pour la venue des participants. Les propositions faites doivent être suivies d'actions.

AIDER AU MAINTIEN D'ACTIVITÉS APRÈS LA RETRAITE

Afin de favoriser le maintien des activités, des liens sociaux et de l'accès à la culture après la retraite, il est proposé que les collectivités et acteurs collectifs agissent sur plusieurs dimensions :

- **renforcer l'information sur les activités** à destination des seniors et communiquer sur celle-ci notamment en valorisant la prévention santé, les expériences dans des médias régionaux ;
- **développer la co-construction de projets intergénérationnels** avec l'ensemble des acteurs : jeunes et personnes âgées, Département, municipalités, Éducation nationale, maisons de quartier, centres sociaux, associations. **Penser à des lieux adaptés** aux envies et besoins d'apprentissage, par exemple en technologies nouvelles. Ainsi une maison itinérante à l'image des bibliobus ou des maisons de santé qui regroupent plusieurs métiers et services, peut être créée. Le choix du nom de cet espace, sa programmation peuvent également faire l'objet d'une concertation.

RESTER ACTIFS ET CITOYENS APRÈS LA RETRAITE : CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE LA PERSONNE ÂGÉE RESTE UN ACTEUR SOCIAL

L'avancée en âge ne doit plus signifier l'attente de la mort. Afin de lutter contre l'individualisme, il s'agit de créer des structures (résidences) intergénérationnelles avec des espaces aménagés communs pour que les jeunes puissent apprendre aux aînés (Internet par exemple) et les aînés puissent apprendre aux jeunes (histoire, métiers, etc.). En dehors de ces structures, la rencontre de générations doit se faire au sein des villages ou des quartiers, en consultant la population et en organisant des services d'animation à domicile. Sans oublier le passé, nous devons regarder vers l'avenir en n'opposant plus la retraite et le travail.

Les personnes âgées souhaitent être considérées comme des personnes ressources et expérimentées, et non comme des objets de soin. Il faut anticiper l'implication dans le bénévolat avant le passage à la retraite.

➤ Des structures de proximité qui rassemblent des initiatives et des projets associatifs en direction des personnes âgées

Afin de favoriser le développement du lien social, des structures de proximité, à l'échelle du quartier, peuvent voir le jour autour d'activités diverses (jeux, information de prestations, projets créatifs, échange de savoirs, etc.). Ces lieux d'échanges intergénérationnels doivent rendre les seniors acteurs de projets communs. Une enveloppe territoriale financée par le Département ou par l'intercommunalité - selon l'échelle d'intervention - serait allouée à la réalisation de projets.

➤ Un conseil des aînés communal qui permettrait d'accéder à la vie sociale du quotidien

Créer une instance dédiée avec des personnes bénévoles pour faciliter le quotidien en regroupant les services de proximité, les activités proposées par les associations et lutter contre les freins (mobilité, ressources) qui empêchent les personnes d'accéder aux activités. Sont également à prendre en compte les espaces ruraux, d'où l'importance de regrouper des communes pour proposer des services, des activités.

INSTITUTIONNALISER DES PARTENARIATS

➤ Créer un réseau de partenaires à l'échelle du territoire

Partant du constat d'un manque d'informations et de communication concernant l'offre de loisirs et de sorties culturelles qui pourraient intéresser les seniors, ainsi qu'un manque de projets communs qui permettraient d'avoir une offre plus variée, il s'agit de créer une équipe pilote (inter-structures) de quelques personnes afin de monter des projets communs (association des moyens humains, de matériel, etc.). Ainsi la communication pourrait être améliorée à l'aide d'un livret de présentation et l'offre de loisirs enrichie par la concertation.

➤ Institutionnaliser un partenariat EHPAD¹ – centres sociaux (ou associations, écoles)

Afin de permettre aux aînés de "rester des citoyens à part entière et non entièrement à part", des rencontres très régulières doivent être organisées entre les différents partenaires pour bâtir les projets, les suivre... et apporter les moyens. Les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) doivent pouvoir rester ouverts aux différents publics (horaires et salles peu accessibles actuellement). Des postes d'animateurs formés doivent être créés.

➤ Développer le parrainage personnes âgées-enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance

D'un côté, certains enfants souffrent de liens familiaux distendus et d'une impossibilité de partir en vacances alors que des personnes âgées valides, disponibles, souhaitent s'engager. Il est donc proposé d'identifier les compétences des personnes âgées et les besoins des enfants (activité d'une heure, accueil d'une journée ou d'un week-end) et de les mettre en relation.

¹ Retrouvez les définitions de l'ensemble des sigles dans le Lexique à la fin du livret.

“APPRENDRE À VIEILLIR”, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET AVANT LA RETRAITE

Pour être réalisée après la retraite, une citoyenneté active doit être cultivée dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Il est nécessaire de faire prendre conscience et d'éduquer à la vieillesse par le biais de l'Éducation nationale, des caisses de retraite, d'associations ou de bénévoles. La retraite ne doit plus être un "choc".

► Créer un centre de préparation à la retraite, multiplier les bilans de compétence pour “bien réussir sa retraite”.

En plus d'améliorer l'accès aux droits et aux dispositifs existants, il s'agit de généraliser la prévention via la mise en place d'ateliers par les caisses de retraite, les mutuelles, avec les communes et le Département. Ces ateliers seraient proposés aux actifs pour faire le point sur leurs retraites, faire de la prévention (santé, bien-être, conduite...), avoir des échanges de savoirs avec des plus jeunes et bénéficier d'un bilan médical. Ce centre serait géré par des retraités bénévoles.

Financé par les entreprises, les caisses de retraite ou encore les mutuelles, mis en place par les CLIC sur les territoires, un "bilan de compétences" permettrait de préparer la retraite des actifs afin d'éviter une rupture entre le monde du travail et l'inactivité.

► Créer un service civique pour les jeunes retraités volontaires

Un an avant de pouvoir bénéficier de la retraite, les actifs volontaires en bonne santé s'engagent dans un service civique d'une année au service d'associations œuvrant à destination des plus jeunes ou des personnes dépendantes, leur permettant ainsi de valider 3 à 4 trimestres au service de la collectivité. Ces derniers trimestres d'activité consacrés à une citoyenneté active doivent être coordonnés par les collectivités : établir le diagnostic, cerner les besoins, déterminer un plan d'action, prévoir une évaluation. Ce service civique permettrait de concrétiser les conditions d'une citoyenneté active après la retraite.

► Soutenir et développer le lien entre le monde professionnel et le monde associatif afin de permettre aux futurs retraités d'anticiper leur investissement bénévole “vétérans”

Afin de favoriser et préparer l'engagement bénévole après la vie professionnelle, de considérer les âgés comme des personnes ressources et expérimentées, il s'agit de mobiliser les acteurs institutionnels (syndicats, entreprises, communes, associations) pour s'ouvrir aux différents domaines du bénévolat et développer les compétences transférables. Exemples : permettre la rencontre des futurs retraités avec le monde du bénévolat dans le cadre du "Plan Senior" des entreprises ; promouvoir l'utilisation du Droit Individuel à la Formation pour la formation aux activités bénévoles.

ÉCHANGER, TRANSMETTRE ET ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

► Créer des Collectifs d'Échange de Compétences “CD2C”, des réseaux d'échange et de partage de connaissances

Afin de créer une dynamique positive de reconnaissance des compétences des personnes âgées, il est utile de concevoir une structure simple (association, coopérative) dans chaque ville qui formerait une "banque de connaissances" où chacun peut solliciter les compétences des autres et proposer les siennes réciproquement. Ces collectifs facilitant le maintien dans une citoyenneté active, peuvent être portés par les centres sociaux, des écoles ou encore des CLIC.

Il s'agit aussi de sortir de la monétarisation des échanges et de développer la gratuité pour se rapprocher des autres. Dans les communes, il est possible de repérer les compétences des personnes âgées d'un côté (coudre, tricoter, prêt de voiture, etc.) et des jeunes ayant du temps à accorder pour des petits travaux de réparation de l'autre. Le rôle des associations, des CCAS (Centre communal d'action sociale) ou de tout autre collectif centralisateur est d'identifier les potentiels et de les mettre en contact.

Nous tenons à ce que la personne âgée reste actrice, citoyenne. Elle est source de richesses à partager avec les plus jeunes, lui permettant ainsi de se sentir utile.

➤ **Créer des "Repair cafés" et des coopératives d'échanges intergénérationnels**

Par la création d'une association au sein d'un local mis à disposition par la municipalité, le "repair café" est un atelier ouvert à heures fixes, où les personnes amènent des choses à réparer, s'entraident et s'enrichissent des savoirs mutuels, renforçant ainsi les liens transgénérationnels. Ce lieu de pratiques concrètes doit être l'objet d'une communication relayée par les acteurs locaux et d'une attention soutenue en faveur de l'équité dans l'échange des services.

➤ **Créer un réseau qui mette en relation les seniors qui veulent transmettre et les jeunes qui veulent acquérir un savoir**

Sur la base d'un réseau social collaboratif, un jeune signale les compétences qu'il recherche et le senior propose ce qu'il peut apporter et inversement. Cet échange intergénérationnel doit être gratuit.

➤ **Concevoir une journée des talents des seniors**

Il s'agit de faire connaître les savoirs et savoir-faire des aînés afin de développer un sentiment de reconnaissance et d'utilité tout en contribuant au lien social. Tout en s'assurant que la transmission de savoirs ou l'échange de services ne se substitue pas à l'emploi, cette initiative annuelle impulsée localement fait appel aux seniors (via les clubs, les CLIC et l'ensemble des professionnels en lien avec les seniors), invite le grand public (écoles, associations, services sociaux) et est évaluée par les équipes du Département.

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

- Ouvrir aux aînés des groupes de commissions de travail pour déterminer le contenu des animations qui leur sont proposées.
- Inventer et créer des postes d'animateur de proximité.
- Une loi qui permettrait l'accès à l'innovation et l'expérimentation de tout type d'activités dans les établissements et hors établissements (alléger les normes, donner les moyens).
- Université intergénérationnelle de tous les savoirs dans toutes les villes de plus de 50 000 habitants (des jeunes vers les vieux, des vieux vers les jeunes) avec mise en ligne sur Internet.
- Gratuité de l'accès aux équipements culturels.
- Des animateurs formés à tous les âges pour lutter contre les exclusions.
- Appel aux aînés bénévoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- Faire une place aux personnes âgées dans les lycées, les collèges...
- Faire appel aux seniors compétents pour guider les jeunes créateurs d'entreprise.
- Aide personnalisée pour expliquer aux personnes âgées le principe du vote, comment voter ? pour qui ?
- Améliorer les liens transfrontaliers, l'échange et la mutualisation des bonnes idées et actions.
- Plus de place pour les personnes âgées dans les instances décisionnelles (Conseils municipaux, CCAS).
- Développer la concertation dans les instances décisionnelles.
- Améliorer les liens transfrontaliers, l'échange et la mutualisation des bonnes idées et actions.

2

VERS UNE SOCIÉTÉ EN HARMONIE AVEC SES AÎNÉS ?

2. VERS UNE SOCIÉTÉ EN HARMONIE AVEC SES AÎNÉS ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

- 4. **Des villes, des quartiers, des villages faciles à vivre et accueillants pour les seniors (traité 10 fois)**
 - 5. **Numérique, innovations technologiques et économie du vieillissement (traité 2 fois)**
 - 6. **Liens et solidarités entre les générations (traité 4 fois)**
-

LE FUTUR SOUHAITABLE

Une société en harmonie avec ses aînés les intègre pleinement dans la conception des espaces publics et des quartiers. Trottoirs non praticables, transports en commun inaccessibles, parcours piétons sans bancs, sans lieux de rencontre sont autant d'éléments qui freinent la mobilité et la vie sociale des plus anciens. Une ville accessible aux personnes âgées est aussi une ville accueillante et confortable pour tous.

À ces aménagements s'ajoutent aussi d'autres éléments en faveur des seniors, même quand leur mobilité est réduite. C'est par exemple le cas des outils et technologies numériques, qui peuvent faciliter la communication avec les proches, mais aussi la vie quotidienne d'une manière générale, la sécurité de l'habitat ou le suivi médical à distance (à condition que ces évolutions n'induisent pas une nouvelle fracture entre les équipés et les non équipés, les formés et les non formés).

Enfin, une société en harmonie avec ses aînés c'est aussi une question de mentalité : fraternité, solidarité et liens entre les générations, reconnaissance de l'expérience des aînés. Ces principes de vie en société sont autant les fondements que les objectifs de nombre de propositions.

Ces propositions ont enfin une particularité : leur caractère "universel". Pensées en faveur des personnes âgées, elles peuvent potentiellement bénéficier à tous, qu'il s'agisse de l'accessibilité ou du vivre-ensemble. Comme l'explique une proposition, il s'agit de sortir du "cloisonnement dans la réponse aux besoins des jeunes d'un côté et des personnes âgées de l'autre".

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Les "villes amies des aînés" accessibles et agréables à vivre (tramways, parcs à vélos, transport à la demande, bancs, toilettes, lieux de rencontre, espaces verts, jardins collectifs à proximité des logements). Mais aussi l'accès à des cours ou des formations de type "université pour tous", l'accès aux commerces de proximité voire la venue de commerces ambulants.

Les solidarités de voisinage spontanées (comme l'aide aux courses, les services entre voisins), ou organisées, de type "Voisins vigilants", "une visite, un sourire").

Les possibilités de s'impliquer dans la vie locale par les comités de quartier, les Conseils de seniors, les maisons de quartier, mais aussi **dans les échanges intergénérationnels** (service civique, école des grands-parents, appel aux aînés bénévoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le développement des "grands-parents d'adoption").

Les outils de communication en termes d'appareils (téléphones et ordinateurs adaptés), d'accès (à Internet) et d'initiation à l'utilisation des technologies numériques (tablettes, ordinateurs, smartphones).

LES PROPOSITIONS DES ATELIERS CITOYENS

SENSIBILISER, ÉDUCER AU VIVRE-ENSEMBLE

► Sensibiliser au vivre-ensemble, permettre la rencontre et l'échange entre les plus jeunes et les personnes âgées

- Utiliser les temps périscolaires

Certains constatent un désintérêt des plus jeunes envers les plus âgés. Et si l'actuelle réforme des rythmes scolaires pouvait libérer du temps périscolaire pour la transmission de valeurs liées au respect et l'attention envers autrui, pour sensibiliser les jeunes aux personnes fragilisées ? Des responsables associatifs, des enseignants et des professionnels du secteur social sont intéressés pour pouvoir porter ces projets intergénérationnels, permettant d'assurer une transmission entre les générations. Il faut cependant prendre en compte la nécessaire formation des intervenants.

- Organiser des temps de rencontre

Il s'agit de favoriser les liens intergénérationnels en organisant des rencontres entre enfants/adolescents et personnes âgées, en faisant cohabiter sur les territoires des écoles et des maisons de retraite ou résidences pour personnes âgées. Ainsi pourrait-on développer la place des personnes âgées dans les enseignements afin qu'elles partagent leur savoir-faire. Les partenaires, comme les écoles, relayent l'information et généralisent les lieux de rencontre (restauration scolaire, lecture...). Les jeunes bénévoles ou salariés proposent de venir faire la lecture à une personne âgée le souhaitant. D'une manière générale, il s'agit de rompre la solitude par l'intergénérationnel, grâce à des actions pédagogiques en lien avec des personnes âgées dans les écoles, les collèges, les centres sociaux... Différentes initiatives pourraient y être organisées : fête de quartier, covoiturage...

► Une journée ou une semaine intergénérationnelle

Une journée ou une semaine officiellement dédiée à la notion d'intergénérationnel, sans empiéter sur la semaine bleue : il s'agirait pour le Département du Nord d'organiser chaque année avec l'ensemble de ses partenaires (associations, villes, aggro, villages...) une semaine durant laquelle les actions intergénérationnelles seront valorisées et médiatisées : forums, expositions, ateliers citoyens, prix de l'intergénérationnel, etc. Elles mettront ainsi en valeur les initiatives locales (réseaux des villes et villages "amis des aînés") pour changer les regards.

METTRE EN RELATION LES GÉNÉRATIONS DANS LES QUARTIERS ET LES COMMUNES

"D'habitant, je deviens citoyen bienveillant". À l'aide d'actions coordonnées par un pilote mais concertées et partagées avec les services communaux, les Centres communaux d'action sociale, les centres sociaux, le Département ainsi que les habitants et les associations, il est nécessaire de sensibiliser dès le plus jeune âge au respect d'autrui et aux règles qui régissent la société. Devenir citoyen bienveillant, c'est comprendre l'autre, aller vers l'autre sans crainte et faire des individualités des richesses communes.

**Le senior a été jeune
et le jeune sera senior !**

➤ **Développer les liens actifs entre générations**

Afin de favoriser les liens intergénérationnels, l'aide aux démarches quotidiennes et l'apprentissage du numérique par les personnes âgées, les CIAS (Centres intercommunaux d'action sociale) et CCAS peuvent réaliser un maillage territorial permettant de mettre en relation des jeunes avec des personnes âgées en s'appuyant sur les structures existantes (médiathèques, salles d'e-communication). Pour favoriser le "mieux vivre ensemble", il est nécessaire de décentraliser l'information à l'échelle de la commune, d'utiliser les outils numériques ou encore de développer des postes aidés d'agents de convivialité pour assurer le lien et alerter les professionnels si besoin.

- Au sein d'éco-quartiers

Avec la création d'une commission tripartite (bailleur - CCAS - représentant des usagers) et d'agents de liaison et de convivialité des activités choisies, il s'agit de combattre l'isolement des personnes âgées par le biais d'activités culturelles, informatiques, de jardinage, etc. En facilitant l'adhésion de chaque résident de l'éco-quartier à la philosophie du projet, il faut concevoir un habitat adapté à chaque âge, dispenser des formations pour aider à la participation collective, créer un comité de quartier ou encore faciliter l'accès aux transports collectifs.

- Dans des maisons communes

Dans un quartier, avoir à disposition un lieu, une maison commune, polyvalente pour obtenir des informations, pratiquer différentes activités, voire permettre des visites à domicile. Ce lieu pourrait accueillir une "Maison des grands-parents" dans le quartier pour une aide réciproque avec les différentes générations.

- Par des fêtes de quartier

Mobilisant l'ensemble des habitants d'un quartier, des fêtes régulières avec différentes thématiques (dîner, spectacle, brocante) permettent la rencontre et la création de liens entre voisins, favorisant ainsi la mise en contact et l'entraide (s'enquérir de la santé de chacun, proposer des déplacements partagés, etc.).

ROMPRE AVEC LES PERCEPTIONS NÉGATIVES DU VIEILLISSEMENT

➤ **Prendre en compte la personne dans son vieillissement plutôt que de parler de dispositif**

Le vieillissement est un phénomène évolutif tout au long de la vie, et nous concerne tous. Afin que le vieillissement devienne un sujet porté par tous et que se développent les solidarités locales, les CCAS, les associations, les CLIC, les citoyens et les élus doivent s'impliquer pour une meilleure connaissance des droits, des réseaux d'aide et d'accompagnement et pour développer une pédagogie autour du vieillissement.

Nous devons arrêter de vivre les uns à côté des autres mais dans l'ignorance des uns et des autres. Devenir citoyen bienveillant c'est comprendre l'autre, aller vers l'autre sans crainte et faire des individualités des richesses communes.

➤ **Modifier l'image du vieillissement**

Développer de nouvelles images positives des personnes âgées, notamment dans les médias, afin de rompre avec les images traditionnelles associant la vieillesse à la dépendance et la maladie. Ne pas considérer le vieux comme une personne inutile ; lui rappeler qu'il a été - et est toujours - quelqu'un et le faire s'exprimer sur son passé. La personne âgée n'est pas seulement quelqu'un qui a besoin d'aide. Elle peut être aussi quelqu'un qui apporte une aide. La personne âgée doit être reconnue comme une valeur.

► Voir la dépendance aussi comme une création de richesse

Valoriser la dépendance comme une richesse sociale et économique : c'est un secteur innovant et créateur d'emplois. Pour cela, il est nécessaire de travailler sur les valeurs et savoir-faire en développant le management de proximité et en créant du lien entre l'aidé et les structures aidantes. Il faut créer des filières d'évolution, des structures qui soient multi prises en charge (service à la personne, Service de Soins et d'Aide à Domicile, etc.).

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

► Faciliter l'accès aux services numériques pour les personnes âgées

Comme les organismes et institutions publiques sont de moins en moins présents physiquement, il est utile d'organiser une formation à deux niveaux, pour les personnes âgées et pour les personnes qui les entourent. Avec des dotations en matériel et la formation d'intervenants à l'accueil de ce public et à ses problématiques, la formation des personnes âgées au numérique doit se faire de manière équitable entre les espaces ruraux et les zones urbaines, en s'appuyant sur les acteurs locaux (centres sociaux, maisons de quartier, associations, etc.).

Il faut innover en matière d'activités pour les personnes âgées et passer du tricot aux outils informatiques par exemple.

► Le numérique intergénérationnel

En partenariat avec Eurasanté et Euratechnologies¹, le Département effectue un prêt de tablettes numériques aux personnes âgées intéressées et dont la formation serait assurée par les jeunes (prétexte d'une rencontre). S'appuyant sur le tissu associatif, les réseaux de services à domicile et les centres sociaux, les associations de retraite active, cet outil de communication permettrait de valoriser les deux publics et possède un intérêt thérapeutique de stimulation de la mémoire contre les maladies neurodégénératives.

► Le cyber-bus

Le cyber-bus permet de lutter contre l'isolement et améliore l'équité territoriale dans l'accès au numérique, à la culture. Financé par les collectivités et les caisses de retraite, il peut s'appuyer sur un référencement effectué par les CLIC et les services de soin à domicile pour concevoir un circuit pertinent, avec au moins une fréquence de passage hebdomadaire.

CONSTRUIRE ET AMÉNAGER UNE VILLE POUR TOUS

Penser l'adaptation de la cité en faveur des personnes âgées et pour le reste de la population.

► Construire une ville pour tous

Construire une ville pour tous pour que chacun ait sa place dans la société, avec des services de proximité accessibles à tous et pour tous, voire des zones adaptées avec de la domotique. Afin de redonner la parole à chacun et de faciliter un vieillissement collectif, les acteurs à impliquer seraient nombreux : élus, associations, citoyens, acteurs de la protection sociale, entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, etc.

Nous devons construire une ville pour tous pour que chacun ait sa place dans la société, avec des services de proximité accessibles à tous et pour tous.

¹ Eurasanté rassemble les acteurs de la filière santé à Lille et est une agence de développement économique régionale spécialisée. Euratechnologies est Pôle d'excellence économique dédié aux technologies de l'information et de la communication à Lille.

► Un hôpital plus humain, ouvert sur la cité

Les choix d'implantation et de localisation des établissements hospitaliers doivent être mieux pensés par les élus, intégrés à la ville et à son fonctionnement (coiffeurs, équipements de loisirs, cellule commerciale) mais également mieux adaptés dans leurs aménagements et plus humains (développer des activités de loisirs, d'animation).

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

Pour davantage de continuité et d'équité du service public :

- Réinvestissement du territoire, au niveau local, par les organismes et institutions publiques : présence physique ou accès téléphoniques plus simples et plus directs.
- Mise en conformité des équipements publics.
- Maillage du territoire, rural, urbain, pour pouvoir trouver l'offre de cours et de formations au numérique même dans les petits villages.

Adaptation et aménagement des villes :

- L'urbanisme intergénérationnel institutionnalisé : une politique d'aménagement du territoire qui engage les villages et les quartiers à créer des structures pour les personnes âgées, type bégui-nage.

Concertation dans l'adaptation des villes :

- Des diagnostics en marchant dans les villes pour repérer et réparer les problèmes de mobilité, de déplacements, d'accessibilité.

Aides financières et soutiens :

- Adapter les systèmes de subventions pour des associations œuvrant en faveur de l'accessibilité.
- Rémunérer les personnes âgées pour la transmission de leur savoir aux plus jeunes.
- Un prélèvement solidaire au titre de la Sécurité sociale sur les salaires et les revenus des capitaux.

Labellisation des efforts effectués (villes amies des aînés, "ville accueillante", "Département ami des aînés").

Usages des nouvelles technologies :

- Technologies pour surveiller, suivre la santé et l'état psychologique de la personne.
- Réseau de veille, connecté à la "cellule parrain" : médecins, infirmières, voisins, psychologues... Des réseaux de proximité, la technologie fait le lien entre la personne âgée, son domicile et le réseau.

Idées pour œuvrer en faveur de l'intergénérationnel :

- Introduire une personne âgée seule dans une famille d'accueil.
- Aider les familles lors des conflits de génération.
- Le monde inversé : les seniors aident les jeunes :
 - SOS papy/mamy : "pompiers de la vie", en cas de coup dur on peut être dépanné
 - SOS jeunes : pour une personne âgée avec un problème domestique inattendu.
- Développer les aides donnant-donnant (ex. : jardin-bricolage).
- Création d'emplois définitifs et non précaires à destination des jeunes pour l'aide aux personnes âgées.
- Des crèches dans les maisons de retraite.
- Compétition de jeux vidéo intergénérationnelle.
- Plateforme de covoiturage intergénérationnel.
- Le financement d'un concours de production culturelle "mémoire collective".
- Remplacer la semaine bleue par une "semaine intergénérationnelle".
- Conseil municipal intergénérationnel.

3

HABITAT : BIEN VIEILLIR, MAIS OÙ ?

3. HABITAT : BIEN VIEILLIR, MAIS OÙ ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

- 7. **Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile (traité 29 fois)**
 - 8. **Entre le chez soi et la vie en établissement, quelles solutions ? (traité 9 fois)**
 - 9. **Bien vieillir en structures d'hébergement pour personnes âgées (traité 7 fois)**
-

LE FUTUR SOUHAITABLE

La question de l'habitat est le thème le plus mis en avant lors des Ateliers Citoyens : prioritaire dans les votes et fortement investi par les groupes. "L'habitat : Bien vieillir, mais où ?" est aussi un enjeu transversal qui concerne différemment les seniors selon leur degré d'autonomie : entre le maintien à domicile, les structures d'hébergement et les solutions alternatives à généraliser ou à inventer.

Les conditions du maintien à domicile est le thème de travail qui a été le plus souvent traité dans les ateliers. L'habitat, et le fait de ne plus pouvoir rester chez soi, parfois contre sa volonté, est un marqueur de la situation de la personne âgée. Ainsi, ce dont les participants ne veulent plus en matière d'habitat recouvre : les problèmes de ressources, de revenus, l'isolement social, la solitude, l'insécurité, le non-respect des choix de vie...

En s'intéressant aux conditions du maintien à domicile, qui pour beaucoup est un souhait, les participants se sont aussi interrogés sur les limites de cette solution. Beaucoup ont évoqué d'autres solutions, qui ne sont pas les maisons de retraite telles qu'on les connaît : la première de ces solutions est bien entendu d'améliorer l'accueil et les conditions de vie dans ces structures d'hébergement. Mais il y a également d'autres pistes de propositions récurrentes lors des ateliers : béguinages, foyers-logements, habitat participatif, résidences collectives adaptées... Tous ces termes plus ou moins proches renvoient à l'idée de solutions intermédiaires qui restent encore à améliorer ou à inventer, pour une prise en compte plus personnalisée des besoins (notamment la recherche d'une ambiance humanisée et "familiale").

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Pour pouvoir rester chez soi dans de bonnes conditions, il est important d'appuyer **l'accès à une information centralisée et fiable sur les aides existantes, les aides à l'adaptation des logements** (douche, volets électriques, rampe, siège d'escalier, énergie, la téléalarme en veillant à son accessibilité, l'accès à des services d'ergothérapie pour aménager son logement), les **services d'aide à domicile, le baluchonnage (remplaçant d'un aidant à domicile)**, les services de livraison de courses à domicile, les services à domicile de la Poste, **l'entraide et la solidarité de proximité** (échanges de services, garde d'enfants, courses, lectures, promenades), des moyens de transports adaptés (type Illico, transports à la demande).

Développer et renforcer les structures et autres formes d'habitat, complémentaires aux maisons de retraite : foyer-logement, béguinages, accueils de jour (hôpitaux de jour, accueil temporaire ...), MAPAD (Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes), colocations de seniors, habitat intergénérationnel, familles d'accueil.

Développer les maisons de santé pluridisciplinaires. Développer les activités dans les établissements : les ateliers (cuisine, décoration, jardinage...) pour maintenir le lien social et le sentiment d'utilité, les parcours d'activité physique adaptés, les espaces dédiés aux familles, les sorties et activités extérieures, les thérapies par les animaux, la possibilité de garder son animal, rester en couple, de la gaieté, de la couleur et de la musique !

Il faut également maintenir le lien entre personnes âgées dépendantes et valides : verres de l'amitié, recueil de la parole des résidents par des associations.

Enfin, développer **la participation des résidents aux décisions de l'établissement** est également souhaitable.

LES PROPOSITIONS

PENSER DES FORMES D'HABITAT SOLIDAIRES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

Sur des modèles privés ou publics, participatifs ou non, d'initiative collective, publique ou par l'intermédiaire de structures privées, ces nouvelles formes d'habitat intergénérationnelles sont avant tout une réponse aux besoins et demandes de solidarité, d'entraide et de vivre ensemble. Une quinzaine de propositions ont été faites en ce sens.

L'habitat intergénérationnel est une action en faveur des personnes âgées et des plus jeunes puisqu'ils peuvent s'entraider. Elle permet de faciliter la vie quotidienne et de rompre la solitude et la monotonie de l'individualisme.

➤ **Mettre en place un habitat participatif solidaire intergénérationnel**

En partant d'une forte volonté politique et d'un assouplissement des normes actuelles, ce type d'habitat implique une mixité des habitants (âge, culture, milieu social) où chacun dispose d'un espace personnel et d'espaces communs partagés (buanderie, jardin, espace de convivialité) dans le respect de l'autre et avec un esprit de responsabilité et d'ouverture sur le quartier (associations et lieux culturels).

Ce type de projet développe la démocratie participative : il faut ainsi communiquer sur les expériences existantes, faire participer les futurs habitants aux réflexions, à la prise de décisions et que les communes prennent en compte la parole des personnes âgées dans leurs choix en matière d'urbanisme. Chiffrer et optimiser les coûts du projet en amont est également une nécessité.

Dans ce type d'habitat, les compétences et expériences des uns bénéficient aux autres et inversement.

Afin d'accompagner les groupes d'habitants d'un même quartier, aidés par un bailleur social public ou privé, il est nécessaire d'anticiper afin de permettre aux personnes de s'engager avant d'être trop âgées pour le faire.

Les habitants de logements doivent pouvoir réaliser eux-mêmes les choix déterminants en amont des projets. Ainsi toutes les parties prenantes - y compris les associations d'habitants - suivent le projet de A à Z, se mettent d'accord sur un objectif, effectuent des échanges de connaissances, des besoins et des contraintes afin que tous acceptent l'évolution du projet. De cette façon les logements seront pratiques et adaptables en plus d'être beaux.

➤ **Créer des résidences intergénérationnelles de proximité**

Pour favoriser la solidarité, l'entraide et la reconnaissance des personnes âgées, il est proposé de créer des espaces de vie (logements, commerces, services) intergénérationnels. Les jeunes ménages

peuvent devenir aidants occasionnels tout en maintenant la venue de professionnels de l'aide à domicile.

L'habitat intergénérationnel peut permettre à chacun d'être une ressource pour l'autre, de conserver son sentiment d'utilité. Il permet d'éviter l'enfermement sur soi et ouvre sur le monde.

Dans une logique de parcours de vie, une bourse de logement qui permet de changer de logement selon la dépendance et la perte d'autonomie peut être envisagée.

➤ **Développer les habitats collectifs solidaires**

Afin de retarder voire d'éviter l'entrée en établissement, il est nécessaire de favoriser l'initiative privée et publique en matière d'habitats collectifs solidaires. Les inspirations créatives sont nombreuses : Humanité¹ à Lomme, l'habitat participatif allemand, les coopératives d'habitat au Québec, etc. En veillant à ce que ces habitats soient au cœur des villes, il s'agira de garantir la mixité, de favoriser la participation des différents acteurs et la transparence des décisions.

➤ **Un lieu de vie, habitat groupé mêlant logement individuel intergénérationnel et lieux de vie communs**

Afin de rompre l'isolement et de favoriser le partage et la solidarité, cet habitat groupé comprenant pour partie du logement social permet aux habitants de gérer les espaces communs (jardin, entretien), de créer un espace culturel commun, de faciliter l'organisation des sorties, voyages et manifestations culturelles. Dans ce type d'habitat, les compétences et expériences des uns bénéficient aux autres et inversement.

**FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE
AUTANT QUE POSSIBLE**

Comme nous l'avons vu, le thème n°7 "Rester chez soi, les conditions du maintien à domicile" a été le plus plébiscité lors des ateliers. Une dizaine de propositions se sont inscrites dans cette recherche.

L'anticipation coûte moins cher que le placement en structure. Adapter le logement de la personne est moins onéreux et rend cette personne plus heureuse car elle reste dans son milieu de vie, rendant également la perspective de visites pour les jeunes beaucoup plus agréable.

➤ **Préparons-nous pour rester chez nous**

Anticiper la perte d'autonomie par différents relais (associations existantes, employeurs) pour pouvoir rendre concret le souhait de rester chez soi et s'adapter en amont des besoins. Pouvant être impulsé par les élus des collectivités et soutenu par des associations et citoyens motivés, faciliter la transformation des logements en partant des besoins et attentes des personnes est indispensable.

➤ **Améliorer et adapter l'habitat**

Il s'agit de développer les initiatives existantes concernant l'adaptation du logement pour permettre aux personnes de rester chez elles le plus longtemps possible avec des aides financières pour la réalisation d'études techniques par des individus sensibilisés et compétents en matière de handicap. De nombreux acteurs doivent être impliqués : les associations, les caisses de retraites, les CLIC, les entreprises, les collectivités territoriales...

¹ Humanité est un quartier récent de Lomme, conçu par l'Université catholique de Lille en partenariat avec la Communauté Urbaine de Lille, "projet global impliquant développement territorial, innovation sociale, mixité des populations, création d'activités et d'emplois nouveaux, mutualisation d'équipements". (<http://www.univ-catho-lille.fr/decouverte/humanite-accueil>)

► Adapter le logement

L'adaptation du logement à la perte d'autonomie permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur évitant les petits désagréments de la vie quotidienne. Anticiper l'adaptation revient à développer une solution moins onéreuse que le placement en structure. Un premier temps de repérage par les CCAS, les professions de soins (infirmières à domicile) ou les professions sociales (dont les facteurs) est nécessaire. Un facilitateur des démarches administratives serait identifié à l'échelon communal. Afin de favoriser le maintien à domicile dans des bonnes conditions, la création de coordinateurs de repérage et de coordinateurs d'intervenants est proposée.

► Concevoir l'EHPAD à domicile, ou faire rentrer la maison de retraite chez soi

Pour lutter contre le manque d'ouverture vers l'extérieur de la part des EHPAD, il s'agit de créer les conditions pour pouvoir bénéficier à domicile de tous les services de ce type de structure. Le Département peut faciliter la mise en place de service type SPASSAD (Service polyvalent d'aide et de soin à domicile) afin de procurer à chaque personne âgée des services multiples, coordonnés et complémentaires avec un coût régulé.

Cette solution, plus économique pour la société et pour les personnes faisant le choix du maintien à domicile, peut donc consister à rassembler des équipes mobiles multidisciplinaires formées qui se déplacent à domicile de façon ponctuelle et régulière selon les sollicitations. Les appels peuvent se faire en utilisant de nouvelles technologies en lien direct avec les équipes professionnelles. Il faut travailler avec les acteurs existants pour la formation de ces équipes : médecins, hôpitaux, associations, équipes des EHPAD, etc.

► Développer les technologies et un réseau de parrainage

Afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de surveillance sanitaire et médico-sociale, l'objectif est de connecter les personnes âgées par de nouvelles technologies : la personne dispose d'un bracelet permettant le suivi de sa santé (température, cœur, etc.). Ces technologies permettent aux personnes d'être suivies à distance médicalement et psychologiquement en étant connectées à un vaste réseau de médecins, bénévoles, voisins...

PENSER DES LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES, SEMI-COLLECTIFS OU INDIVIDUELS POUR PERSONNES ÂGÉES (FOYERS, BÉGUINAGES, RÉSIDENCES SERVICES...)

► Développer des logements collectifs pour personnes âgées - type béguinage, résidences services

Pour lutter contre l'isolement et le manque d'accès à des prestations de proximité, ces logements adaptables à la perte d'autonomie peuvent être développés par les bailleurs sociaux et des prestataires privés. Une "gouvernante" peut veiller aux différents besoins et coordonner les actions diverses (familles qui aident au ménage, services civiques pour rompre l'isolement, coach pour aider à garder le moral, etc.). Il est utile de faire en sorte que ces logements soient accessibles financièrement aux personnes qui en ont besoin.

Des petites structures de colocation de personnes âgées les rendraient plus heureuses, les plus actifs prépareraient les repas.

► **Le foyer de vie : une structure intermédiaire entre le domicile et la structure pour personne dépendante**

La création de foyers de vie permet de développer des appartements privés dans de petites structures (pouvant accueillir entre 18 et 20 personnes) sécurisées où chacun peut apporter ses meubles ou ses animaux domestiques. Des salles communes pour la prise des repas ainsi que pour les activités (à la carte) sont envisagées. Les terrains de construction de ces structures devraient permettre d'accueillir également des EHPAD de façon à simplifier le passage d'un établissement à un autre. Ce type d'habitat doit être adapté aux besoins de la personne et ne doit pas être qu'une question de choix politique ou de budget.

► **Généraliser la colocation entre petits groupes de personnes âgées pour éviter la solitude**

Il est nécessaire de supporter les projets de colocation entre petits groupes de personnes âgées pour pallier leur solitude. Cela permet l'entraide entre ces personnes, sans exclure la présence ponctuelle d'un aidant ou d'un bénévole pour veiller.

► **Développer les "homes" de personnes âgées**

À l'image des "homes" suisses, il s'agit de développer la construction de petites maisons de plain-pied en acquisition ou location, conçues pour la perte d'autonomie et le handicap, avec des services payants à la demande (laverie, coiffeur, restauration). Ces logements, qui ne sauraient être des résidences services, sont construits et gérés par l'une des collectivités territoriales.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES PENSIONNAIRES ET LEURS PROCHES DANS LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

► **Mettre en place une équipe indépendante, labellisée par le Conseil général, qui irait chercher la parole des résidents d'établissements et ferait le lien avec la direction**

L'objectif de cette action est de libérer la parole des personnes âgées en établissement pour leur permettre de s'exprimer sans crainte des représailles. Le Conseil général missionne une équipe indépendante qui rend visite aux personnes âgées en établissement pour recueillir leur parole et signaler les problèmes (notamment de maltraitance). Cette équipe fait également partie du conseil de vie sociale de l'établissement.

► **Créer des espaces au sein des établissements permettant d'accueillir et d'héberger des familles sur des temps longs**

Il est nécessaire qu'existe une volonté des équipes médico-sociales dans la conception des nouveaux EHPAD de penser des espaces d'accueil sur des temps longs pour les familles rendant visite à leurs proches. Permettant ainsi de faire des EHPAD des lieux ouverts qui ne ressemblent pas à des hôpitaux et aux familles de pouvoir être hébergées à moindre coût, ces espaces de proximité entre famille et résidents doivent cependant avoir un mode de fonctionnement encadré.

► **Développer l'accueil temporaire de jour et de nuit, avec un accueil complémentaire des familles**

Pour répondre aux besoins des familles et sécuriser les aidants afin qu'ils ne se sentent plus seuls face à la perte d'autonomie de leurs proches, l'offre d'accueil temporaire (de jour et de nuit) est complétée d'une capacité d'accueil des familles (logements intergénérationnels temporaires). Cette offre est réalisée après une phase de diagnostic et d'analyse des besoins, et une conception concertée avec les personnes âgées.

CRÉER DES LOGEMENTS SOCIAUX ADAPTÉS

► Cahier des charges pour la création d'un béguinage intergénérationnel

L'objectif est de développer ces "minis quartiers" composés d'une vingtaine de logements adaptés aux différents publics : personnes âgées seules ou en couple, familles d'actifs avec enfants, familles monoparentales. Cela permet de créer du lien social entre les générations, de faire en sorte que chacun rende service à l'autre : garde d'enfants par les seniors, courses par les plus jeunes, sortir l'animal de compagnie, bricolage ou jardinage en fonction des compétences de chacun. Ces projets intergénérationnels au coût raisonnable nécessitent de faire travailler main dans la main bailleurs, architectes, élus, associations de seniors et professionnels de santé.

► Des programmes de logements sociaux diversifiés

Dans un souci de mixité sociale et intergénérationnelle et prenant en compte la diversification des attentes en matière de logement social, les bailleurs sociaux accompagnés des EPCI (Établissements publics de coopérations intercommunales), des communes et des associations doivent diversifier leurs programmes : en équilibrant la répartition des typologies, en accompagnant des actions d'animation, en favorisant la proximité des services et transports et en assurant une logique d'adaptabilité des logements.

► Développer les logements pour les personnes handicapées

Partant du constat que le nombre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap est insuffisant, il semble nécessaire que les bailleurs sociaux ainsi que les financeurs publics développent une offre planifiée et ajustée après avoir repéré et identifié les besoins.

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

Formes d'habitat

- La construction de logements collectifs avec des rez-de-chaussée réservés aux seniors.
- La construction de structures d'accueil à proximité des crèches et des écoles.
- Des maisons partagées, entre personnes en perte d'autonomie, notamment à la campagne.
- Des lotissements intergénérationnels avec des étudiants, des aînés, des familles avec échange de services.
- Des éco-quartiers avec transmissions de divers savoir-faire et participation à la vie collective.
- Des partenariats entre privé et public et mutualisation des moyens.
- Meilleure concertation entre les bailleurs et les locataires pour la réhabilitation des logements.

Vie sociale dans le logement collectif

- Amener les animations de quartier jusque dans les maisons de retraite (brocantes, marché de Noël...).
- L'assouplissement des règlements des EHPAD et l'association des maisons de retraite à la réforme des rythmes scolaires : des conventions pourraient ainsi être signées afin d'organiser des ateliers d'échanges entre ces deux types de structures.
- Des ateliers dans les maisons de retraite, ouverts aux personnes âgées de l'extérieur qui habitent à proximité, leur permettant de découvrir l'établissement et se préparer à y rentrer : dans un lieu neutre, avec des résidents relativement autonomes pour ne pas "effrayer".
- Permettre aux personnes en établissement d'avoir une activité "professionnelle" : aide en cuisine, jardin, cours de langue...
- Mettre en place un médiateur dans chaque structure d'hébergement.
- Mettre en place des surveillances vidéo, un bracelet GPS pour les malades d'Alzheimer pour qu'ils puissent déambuler dans la structure.

- Mettre en place un conseil de résidents, pour les impliquer davantage à la vie de l'établissement.
- Faire signer au personnel une charte de bientraitance qui ferait suite à une formation obligatoire du personnel, notamment au concept d'"humanité".
- Créer des espaces de jardinage.
- Des prestations individualisées de bien-être (massages) : des partenariats avec ces prestataires de services.
- Créer des services communs entre établissements et écoles (cantines, bibliothèques...) : nécessité d'assouplissement des normes.

Autres

- La simplification, voire la suppression des documents administratifs.
 - L'écriture pour chaque personne de 55-60 ans de son projet de vie, comprenant le choix de sa future résidence.
-

4

QUELS SOINS POUR DEMAIN ?

4. QUELS SOINS POUR DEMAIN ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

10. Bien-être, parcours de santé et accès aux soins (traité 4 fois)

11. Vieillir avec ses handicaps, existants ou à venir (traité 12 fois)

12. La vieillesse, et après ? Prévenir et accompagner la fin de vie (traité 3 fois)

LE FUTUR SOUHAITABLE

La question des soins dépasse l'aspect strictement médical du vieillissement et de sa prise en compte. Si "santé" est spontanément le mot le plus cité lorsque les participants résumant le "Bien vieillir" en un mot, ce terme dans les propositions englobe la personne dans son ensemble : bien-être, plaisir, aspects psychologiques, estime de soi... Ce sont tous ces aspects qui se retrouvent dans cet enjeu des soins.

Les participants veulent à la fois prendre en compte ceux et celles qui ne peuvent pas se soigner, en luttant contre les inégalités économiques, sociales, géographiques, mais aussi ceux qui ne veulent pas se soigner, évoquant dans ce cadre des inégalités culturelles dans l'accès aux soins.

Des soins remboursés, des spécialistes disponibles, un territoire équitablement couvert, facile à vivre même pour les personnes en situation de handicap, des urgences désengorgées, des patients respectés et bien traités, des praticiens considérés, une fin de vie digne... ce futur idéal que décrivent les Nordistes présents dans les Ateliers Citoyens est connu et pourrait même apparaître incantatoire, s'il n'était pas accompagné d'une série de propositions et de pistes d'actions concrètes.

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Des dispositifs utiles (réseaux de santé type Emera¹, repérage, ateliers mémoire, soins palliatifs, Conseils des anciens).

Des modes d'accueil adaptés et souples (accueil de jour, maisons de retraite adaptées aux personnes handicapées, familles d'accueil spécialisées pour les handicaps des personnes âgées, MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées), des structures intermédiaires entre ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) et EHPAD, hospitalisation à domicile, résidences-services, des relais à domicile pour éviter l'essoufflement).

Une vision extensive des soins (bien-être, détente, esthétique, plaisir de la nutrition, etc.) La gymnastique douce, les activités thérapeutiques non médicamenteuses.

De l'information sur les droits (exemple : loi Leonetti sur la fin de vie²).

Du bénévolat (visiteurs civiques). Les relations entre animateurs et le corps médical dans les établissements.

¹ Groupe privé proposant une offre de parcours résidentiel pour les personnes âgées et les aidants.

² La loi Leonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie est une loi française qui a pour objet d'éviter les pratiques d'euthanasie, et d'empêcher également l'acharnement thérapeutique.

LES PROPOSITIONS

AMÉLIORER LE SUIVI MÉDICAL ET LA PRÉVENTION

► **Un bilan de vie senior pour anticiper et accompagner le vieillissement, dès 60 ans**

Ce bilan pourrait se faire lors d'une visite à domicile par un ou des professionnel(s) en gérontologie (santé, social, etc.) qui doit être programmée systématiquement dès l'âge de 60 ans et renouvelée régulièrement, en s'appuyant sur la création d'un outil d'évaluation du senior (type questionnaire).

► **Vers une "PMI" (Protection maternelle et infantile) pour personnes âgées et des soins plus accessibles**

Cela passe par les mesures suivantes :

- informer les médecins traitants de l'éventail des possibilités pour les personnes âgées, faciliter la gratuité des transports sanitaires vers les établissements de soin (imagerie par résonance magnétique -IRM-, scanners) pour les seniors dépendants.
- créer des permanences pour, au moins, une consultation par an sur la commune avec des généralistes (qui peuvent orienter vers des spécialistes), voire directement avec des spécialistes.
- créer une structure ambulante itinérante (camion) avec les principaux appareils médicaux.
- développer la télémédecine afin de réaliser des économies (hospitalisations, urgences, etc.).

MIEUX RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE HANDICAPS ET LES ANTICIPER

Afin de répondre aux besoins et aux souhaits des personnes âgées en situation de handicap, de rompre leur isolement et de leur donner accès aux loisirs et aux services, il convient de s'assurer qu'elles puissent vivre dignement (se déplacer, avoir accès aux activités de loisirs, avoir accès aux soins).

Très concrètement cela nécessite de :

- **revoir les infrastructures routières** (trottoirs non accessibles), pour une ville accessible à tous,
- **développer des moyens de transport individualisés** à moindre coût ainsi que davantage d'activités de loisirs adaptées et variées,
- **développer des rencontres intergénérationnelles** par les écoles, les CCAS, les EHPAD,
- **développer des expériences positives**, comme les résidences services.

Cela suppose une évolution des modes d'action :

- Une mobilisation d'acteurs multiples, pour se coordonner, renforcer et mettre en commun les moyens : le Département pour les infrastructures routières, les services des municipalités (centres sociaux, CCAS) pour le développement de loisirs adaptés, les associations pour rompre l'isolement, les rencontres intergénérationnelles à développer par les écoles, les CCAS et les EHPAD, les CLIC comme interlocuteur privilégié en matière d'information.

- Une formation des médecins généralistes à l'orientation vers les dispositifs existants sur le territoire, car ils sont le premier maillon du parcours de santé et ont une relation de confiance avec les patients et leurs familles.
- Un changement dans la conception même des projets : les diagnostics et la mise en œuvre doivent intégrer la question du handicap, avec une concertation en amont des personnes concernées et un suivi dans l'application des normes et législations par un comité d'éthique citoyen.

ÉDUCER ET SENSIBILISER

➤ "L'accès si civilité !"

Que l'accessibilité soit la première des civilités ! Et ce dans tous les endroits de la ville : transports en commun, rues, domiciles... Dans tous ces domaines des normes sont à respecter, et des services à inventer : des aides dans les transports pour porter les fauteuils par exemple.

Les programmes de sensibilisation font déjà leurs preuves ailleurs. Si on sait éviter une seule chute, c'est gagné ! Le coût d'hospitalisation est énorme par rapport à une action de prévention.

➤ Valide ?! Un valide devient invalide

Cette proposition pédagogique vise à faire ressentir et expérimenter sensoriellement les situations vécues par les invalides au quotidien. Il s'agit pour les associations et les CLIC de proposer un jeu de rôle aux valides pour transformer leurs perceptions, en vivant temporairement une situation de handicap.

➤ Développer l'éducation à la santé, aux activités physiques et la prévention tout au long de la vie, pour tous les publics

Pour se donner les moyens de passer d'une médecine curative à une médecine préventive, différentes actions sont à mettre en place :

- insérer dans les programmes scolaires des cours obligatoires d'éducation au bien-être et à la santé,
- développer des campagnes d'information et des ateliers sur les moyens de prévention,
- effectuer un accompagnement informatif dans les cantines scolaires et mettre en place des partenariats avec des diététiciens,
- développer la communication du Département autour des chemins de randonnée, etc.

➤ Favoriser les actions sur la perte d'autonomie et la lutte contre les chutes

Pour lutter contre les chutes, il est proposé de développer des activités de prévention (ateliers d'équilibre, marche) en s'inspirant notamment du parcours PASS (Parcours d'activités santé seniors) en Bretagne. Organisées par des professionnels de santé (kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes) ou des professeurs d'APA (activités physiques adaptées), les actions de prévention permettent d'éviter les surcoûts liés aux hospitalisations.

SENSIBILISER À LA FIN DE VIE

Afin de se préparer soi-même et de préparer son entourage, en dépassant les peurs et les non-dits, il est nécessaire d'informer, de former et d'échanger sur la fin de vie.

C'est un horizon pour tous, on se doit de se préparer soi-même et de préparer son entourage. On s'est aperçu que c'est un sujet délicat car certains termes peuvent paraître choquants. Aussi une sensibilisation doit être mise en place.

Plusieurs actions sont envisagées pour une vaste campagne de sensibilisation :

- **développer des formations et des journées de sensibilisation** par des professionnels qualifiés sur "la fin de vie" et ce pour tous les âges,
- **réaliser un spot télévisé** pour prévenir et informer les aidants qu'ils ne sont pas seuls,
- **créer un numéro unique national d'orientation**, de soutien et d'écoute pour les aidants,
- **former les médecins généralistes à l'accompagnement des aidants**,
- **réaliser un dépliant informatif sur la fin de vie**, identifiant les structures et acteurs relais (CLIC, associations, services des communes, professionnels des secteurs médicaux et sociaux),
- **diffuser un questionnaire** pour que les personnes s'interrogent sur leurs propres positions.

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

- travailler sur le deuil, dans sa dimension psychologique comme dans ses aspects administratifs (ex : accès aux pensions de réversion),
 - laisser le choix à la personne en fin de vie de mettre fin à ses jours, comme en Belgique,
 - créer une cotisation "autonomie" dès l'entrée dans le monde du travail,
 - la gratuité de certains soins et des transports pour l'accès aux soins,
 - une consultation annuelle prise en charge par la Sécurité sociale,
 - un dossier médical unique sur la carte Vitale, accessible à tous les soignants,
 - la suppression des franchises médicales,
 - sensibiliser les médecins aux travaux d'aménagement,
 - penser les hôpitaux et les cliniques en intégrant des commerces, des services, des galeries marchandes et des magasins de bonbons,
 - rendre plus lisibles les dispositifs, leurs sigles et logos et leurs missions,
 - légiférer sur l'euthanasie.
-

5

QUEL ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ?

5. QUEL ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

13. Les services à la personne et les métiers du grand âge (traité 9 fois)

14. Les aidants (famille, voisins, bénévoles) (traité 12 fois)

15. Être informé et activer ses droits (traité 4 fois)

LE FUTUR SOUHAITABLE

Accompagner le vieillissement : cet enjeu important renvoie ici à trois grands thèmes :

- les services à la personne et les métiers du grand âge,
- les aidants,
- l'information et l'accès aux droits.

Le secteur de l'aide à domicile et du service à la personne, particulièrement concerné et investi par la question du "Bien vieillir" a souvent été au cœur des discussions. Les propos récurrents concernent d'abord la valorisation et la professionnalisation de ces métiers : trop peu de formation, rémunération injuste, statut précaire, temps d'intervention trop court... autant d'éléments dont l'amélioration permettrait une meilleure prise en compte des personnes âgées sollicitant un auxiliaire de vie.

Bien entendu la question des aides financières, des moyens accordés est rappelé comme étant un préalable aux propositions. Néanmoins, celles-ci ne se limitent pas à un propos financier ou comptable. L'accompagnement du vieillissement passe aussi par de la formation, de la reconnaissance, de la prise en compte... Et finalement ce qui est valable pour les professionnels l'est tout autant pour les aidants bénévoles ou familiaux, qui peuvent aussi avoir besoin de support ou de répit.

À ces remarques s'ajoutent la complexité perçue des démarches administratives pour connaître et activer ses droits. Là encore tout n'est pas qu'une question de ressources ou de moyens, mais aussi de mise en relations et de communication.

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Des dispositifs efficaces et utiles... même s'ils sont perfectibles : CLIC, CCAS, MDH (Maison départementale de l'habitat), UTPAS (Unités territoriales de prévention et d'action sociale), point relais service du Département, centres d'écoutes, associations, accueils de jour, Conseils de seniors, service civique, l'accueil familial, repas à domicile, téléassistance, journée des aidants, le réseau de bénévoles "les voisins", un passage systématique de l'assistance sociale de l'hôpital avant chaque sortie.

La bientraitance, des temps d'intervention plus respectueux du rythme de la personne.

Les agréments et chartes de qualité.

Des métiers donnant droit à une échelle de rémunération évolutive.

LES PROPOSITIONS

CENTRALISER, RENDRE ACCESSIBLE ET APPORTER L'INFORMATION

► Une plateforme Internet unique à l'échelle du département

Ce portail Internet unique permet de centraliser les informations. Les fonctionnalités jugées nécessaires sont les suivantes :

- Information sur les droits.
- Mise en relation des acteurs et soutien aux aidants.
- Forum et discussions instantanées, espaces de communication pour les associations.

Il faut qu'il existe des référents personnes âgées et des permanences connues de tous dont le message serait "Venez vous renseigner, on est là, on ne demande pas mieux".

Cette plateforme Internet doit être officielle, soutenue et portée par une structure publique, alimentée par les CLIC, et portée à la connaissance de tous par les mairies, CCAS et comités de quartier. Informer est une des conditions de la prévention et du soutien à des aidants qui pourraient vite se décourager.

Chaque acteur devrait être aidé pour communiquer sur ses activités. La communication devrait être permanente, mise à jour régulièrement, humanisée et disposer de plus de moyens.

► Développer un Service Deuxième Jeunesse à l'échelle du département (SDJ)

Le Service Deuxième Jeunesse regroupe plusieurs éléments mis en place par le Département : un lieu d'accueil, un numéro unique, un conseiller faisant le lien entre les caisses de retraite et les différents partenaires, le développement de Conseils de sages, etc. Ces actions visent à ramener les services vers la population et à coordonner la communication et les actions de prise en charge de la vieillesse.

► La cellule d'écoute PIV : Point d'Info Vieillesse

Offrir un point d'écoute afin d'aider, soutenir, orienter et accompagner vers les structures compétentes pour solutionner les problèmes, avec création d'un numéro vert et mise à disposition d'une plateforme avec un nombre de personnes suffisant pour répondre aux appels.

► Créer un service public individuel de proximité à destination des personnes âgées

Afin de répondre au manque d'information sur les droits, les services et les aides, et face à la difficulté de se repérer dans les sigles et structures, il est proposé de créer un service public personnalisé dédié à l'information et à l'action envers les personnes âgées. Un ou plusieurs agents communaux, ou bien des salariés des CCCAS, accompagnés de bénévoles associatifs, y seraient dédiés. Pour ce faire, les municipalités doivent organiser un listing des personnes âgées de plus de 60 ans. L'action publique de proximité est multiforme :

- visite annuelle aux personnes âgées pour recenser leurs besoins et les informer, sur les aides et leurs droits,
- permanence dans les mairies ou salles communales, voire proposer une visite à domicile si la personne ne peut pas se déplacer,

- brochure informative unique, à l'échelle des communes, envoyée à tous, voire apportée à domicile, et expliquée, sur le parcours de vie depuis la retraite,
- réunions d'information mensuelle, avec un programme annuel thématique pour permettre à chacun de participer à la réunion, soulevant ses intérêts et compétences,
- davantage d'information dans les publications municipales,
- organisation de forums et de journées d'information de manière plus régulière dans les communes,
- déclenchement systématique d'aides aux conjoints survivants,
- guichets dans les quartiers d'aide aux usages du numérique car ces nouvelles technologies, utiles voire indispensables (téléalarme, sécurité du domicile et de la personne) risquent paradoxalement d'isoler les personnes par manque d'information et de pratique.

➤ **Simplifier les démarches administratives, pour un sens du service efficace**

Comme il s'agit de bien vieillir, de plus en plus vieux, dans de bonnes conditions, il est nécessaire de simplifier les procédures des services à la personne, de conserver des services de proximité, de ne pas réduire les aides financières... et de ne pas supprimer les Départements qui gèrent en grande partie les services liés au grand âge.

➤ **Créer un espace ressource intergénérationnel**

Cet espace intergénérationnel tenu par des bénévoles a pour objectif de recueillir les idées nouvelles mais également de faire connaître les initiatives existantes : sorties, soutien scolaire, sports, associations, offre et demande du bénévolat, faire connaître ses droits.

➤ **Créer une chaîne TV dédiée aux seniors par des seniors**

Cette chaîne de télévision qui fait participer son public cible propose des émissions déjà diffusées par le passé mais dispose également d'une nouvelle grille avec un choix de programmes thématiques (médical, culturel, reportages...). Sans dérives publicitaires, ce moyen d'informer et de communiquer 24/24 h dispose d'un programme en version papier.

**METTRE EN RELATION ET CORDONNER
LES ACTEURS DU "BIEN VIEILLIR"**

➤ **Créer du lien entre les professionnels, les usagers, les aidants et les équipes pluridisciplinaires pour permettre la diffusion d'informations**

L'objectif est de développer l'information de manière générale auprès des publics, des usagers et des professionnels. Cela peut s'effectuer à différents niveaux : par les activités de loisirs qui sont des supports de communication et de créations de liens, par le biais d'Internet ou de la radio, en soutenant financièrement les secteurs et acteurs nécessitant une communication régulière.

➤ **Optimiser les Centres communaux d'action sociale**

Afin de lutter contre les disparités géographiques et les déficiences, il est utile de mutualiser les moyens humains et financiers pour couvrir les petites communes ; rendre obligatoire cette compétence à l'échelon intercommunal tout en préservant un degré d'intervention important pour les communes ayant des moyens humains et financiers conséquents ; décerner un label de qualité.

➤ **La "boîte à outils" des professionnels**

Il s'agit d'abord d'éviter les doublons en dispositifs existants, mais surtout de faciliter l'accès à l'information et éviter que les personnes se retrouvent perdues dans une masse d'informations. La boîte à outils est destinée aux professionnels et aux usagers, réunis en comité pour travailler ensemble dans un lieu centralisé. L'objectif est de fournir l'ensemble des informations nécessaires pour appréhender au mieux le "Bien vieillir".

Dans le même objectif :

- Les professionnels de santé pourraient être invités à remplir, avec l'accord explicite de leur patient, une fiche et à l'envoyer au service concerné. Cela permettrait d'orienter plus facilement les personnes au cas où leur état le nécessiterait.
- Des formations/sensibilisation des professionnels en contact avec des personnes âgées (ex. des secrétaires de mairie) par le Département et les CLIC.

Cette boîte à outils peut être complétée par un lieu ressource, unique comme les points relais services, à condition qu'ils soient accessibles et adaptés.

➤ **Harmoniser et uniformiser la législation et les modes d'intervention**

Il nous semble important de mettre en place et d'obtenir une législation uniforme afin de résoudre les problématiques rencontrées. Cela permettra à tous les acteurs qui gravitent autour de chaque situation de se concerter et de penser avec les personnes un projet de vie personnalisé. Cette harmonisation permettra de répondre favorablement aux attentes et de résoudre les problèmes actuels rencontrés par les personnes âgées.

LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE : AMÉLIORER L'ORIENTATION, LA FORMATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

➤ **Valoriser les métiers de service à la personne et du grand âge**

Il s'agit de mettre en œuvre différentes actions afin de susciter des vocations et de valoriser les métiers du grand âge qui nécessitent des savoir-faire, et savoir être : valoriser l'apprentissage lors des "forums métier", informer les conseillers d'orientation dans les collèges et lycées, faire témoigner des personnes âgées dépendantes qui ont trouvé un personnel soignant à leur écoute, faciliter l'insertion professionnelle en finançant le permis de conduire aux jeunes motivés.

➤ **Une heure c'est le minimum ! Solvabiliser l'aide à domicile**

Les financeurs que sont le Conseil général ou la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) doivent solvabiliser l'aide à domicile permettant une heure d'intervention non fractionnée, de limiter le nombre de patients par aidant à quatre ou cinq, de former les aidants au dépistage et la prévention des pathologies liées au vieillissement. Cela permet de créer des emplois et de faire baisser le nombre de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

➤ **Homogénéiser les réglementations relatives aux services à la personne et créer un véritable marché homogène**

Pour mettre l'ensemble des services sur un pied d'égalité et faire que l'offre soit plus claire pour les personnes accompagnées, il est nécessaire d'unifier l'application du droit du travail et des conventions collectives et de faire évoluer la réglementation.

➤ **Réaliser un accompagnement humanisé et personnalisé**

Parce que l'âge est toujours citoyen, acteur de sa vie, conscient et libre de ses choix, il faut l'accompagner à son rythme, faire de l'aide à domicile non chronométrée avec des échanges non infantilisants et faire fi des clichés.

Cela peut passer par des logiques partenariales et humaines au sein des formations professionnelles initiales et continues et le développement de temps de rencontre entre les aidants, les professionnels et la personne âgée pour faire le point sur les besoins de la personne. Si l'État et les caisses de retraite doivent répondre présents, il reste primordial de mobiliser les ressources du Département tant qu'il existe, afin de disposer de moyens en locaux, de personnels et de matériels supplémentaires, mais également pour améliorer la formation des accompagnants.

➤ **Organiser des aides de nuit à domicile**

Pour lutter contre les isolements, les risques de chute pour les personnes désorientées et les risques d'hospitalisation, un service d'aide à domicile de nuit doit être créé, en restant attentif au respect de la dignité des personnes.

**RÉINSÉRER PAR L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES
ET CRÉER DES EMPLOIS PÉRENNES**

➤ **Contractualisation de travaux à domicile pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Cette "école de la 2^e chance" est une contractualisation avec le Département pour des travaux à domicile, selon les compétences et expériences, permettant de combattre l'isolement et de développer la solidarité. Il est nécessaire de valoriser ce type d'intervention en ouvrant la possibilité aux aidants d'être reconnus et d'obtenir un travail par la suite. Cela pourrait se faire dans le cadre du dispositif MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés)¹. Cette proposition est revenue dans plusieurs tables avec un point de débat : la perception de l'allocation doit-elle être ou non conditionnée par un temps de travail encadré (tonte de pelouse, ramassage de feuilles, bricolage).

Une heure d'intervention minimum permet plus d'humanité, la prévention des maladies et le dépistage, limite l'isolement et crée des emplois.

➤ **Combattre le chômage par des aides temporaires à domicile**

Sur le même principe que les familles d'accueil ou les assistantes maternelles à domicile, des demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire auprès du Département (formant ainsi un listing) et recevoir une formation aux pathologies. Afin de laisser les familles d'aidants se ressourcer, ces personnes viennent alors vivre au domicile d'un senior dépendant pendant quelque temps, s'en occupent dans la mesure de leurs compétences en échange d'un gîte et d'un couvert.

➤ **Généraliser le service civique, y compris en milieu rural !**

Le service civique est aujourd'hui trop peu développé en zone rurale par rapport aux zones urbaines. Il y a là une vraie inégalité. Or ce dispositif peut être très utile. Cela peut notamment se faire en déléguant en partie à l'association Unis-Cité pour tout ce qui concerne la mise en œuvre sur le terrain. Mais ces actions doivent aussi se faire en adéquation avec les jeunes volontaires, dont il faut écouter les besoins. Ces missions courtes d'un an pourraient aussi déboucher sur une formation qualifiante, type VAE (Validation des acquis de l'expérience).

¹ "Pour la première fois, des bénévoles, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement avec le soutien des pouvoirs publics pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées, une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général. MONALISA est soutenue dans son lancement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie". <http://www.monalisa-asso.fr>

APPORTER UN SOUTIEN AUX AIDANTS

➤ À l'aide !

Une reconnaissance des aidants et des besoins doit être réalisée, notamment en créant un service unique facile d'accès centralisant toutes les informations concernant les personnes âgées et les aidants et en autorisant les services de soins à répertorier les besoins des personnes : plaquette d'information avec adresses et téléphones, conseillers en ligne, mobilisation de personnes relais pour faciliter l'action des aidants : médecins, pharmaciens, rencontre avec d'autres aidants.

Nous ne souhaitons pas laisser la santé des aidants se dégrader plus vite que celle des aidés.

➤ Favoriser la formation et le soutien psychologique aux aidants

Si les salariés de l'aide à domicile sont seuls (découvrent parfois des décès, accompagnent la dégradation de la personne), les familles aidantes vivent la même situation. Des moyens sont nécessaires pour les soutenir :

- Groupe de parole, maison d'accueil pour que les aidants s'entraident et aident les familles et les personnes âgées à préparer l'entrée en EPHAD, en particulier pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.
- Formations : les CLIC et les CCAS peuvent repérer les aidants et dispenser une formation adaptée en fonction des besoins. Ces deux structures peuvent faire la liaison avec les différents acteurs médicaux et paramédicaux. Des formations de proximité et accessibles (gratuites) sont réalisées par des professionnels mobiles. Ainsi, tout en assurant un suivi et un contrôle des aides dispensées, aucune personne extérieure ne s'immiscera au sein des familles.
- Soutenir les aidants par un engagement sur des règles éthiques simples et réalistes, par un travail avec les Caisses de retraite, les collectivités, le Conseil général, les institutions médicales, les réseaux locaux et les centres de formation. Il est nécessaire de soutenir les aidants grâce à une formation adaptée et pratique avec un engagement sur des règles éthiques simples et réalistes.

➤ Des lieux d'accueil itinérants dans les milieux ruraux pour les personnes âgées et les aidants

Pour lutter contre l'usure morale et physique des aidants, notamment en zone rurale, avoir des lieux d'accueils itinérants pour avoir des temps d'échange et octroyer aux aidants un peu de liberté. Est repris le principe d'une crèche itinérante, mais adaptée au public âgé. Cette adaptation se ferait en écoutant la parole des aidants pour faire remonter leurs besoins. Créer des lieux d'accueil itinérants en zone rurale permettra de prendre en considération l'isolement et l'usure morale, et physique des aidants en leur offrant la possibilité de confier leurs proches près de chez eux, afin de conserver un lien social.

➤ Élargir le cercle des aidants

Favoriser le bénévolat en dehors de la famille est un enjeu. Une des manières d'y parvenir est d'informer sur les besoins, d'organiser des fêtes type fête des voisins, mais dédiées aux personnes âgées.

➤ **Créer et développer des lieux ou structures "hôtels restaurants" ouverts à tous : les structures de vacances "PART - ÂGE"**

Le constat est le suivant : les aidants et familles ont besoin de vacances et d'évasion, il y a peu de structures pour des séjours temporaires, les personnes âgées ne veulent pas priver les jeunes de vacances... Il est ainsi imaginé un hôtel restaurant adapté aux personnes âgées (accessibilité des locaux, insonorisation, présence d'aides-soignants) avec des salles de rencontres pour toute la famille et des animations tout public (karaoké, multimédia, jeux de cartes, sports de glisse). Dotées d'un personnel hôtelier et soignant qualifié, ces structures de vacances sont adaptées à l'ensemble des générations d'une même famille.

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

- Des heures de services intergénérationnels, comme en Suède, sur le modèle des heures de crèche parentale, avec une formation.
 - Le développement de véritables projets personnalisés partagés (entre la personne âgée et les différents services et intervenants).
 - L'exonération des charges patronales pour les activités d'intérêt général.
 - Garantir et évaluer la qualité du service rendu.
 - Des nouveaux métiers d'accompagnement, plus ouverts sur les loisirs et la personne (animateur, psychologue, etc.).
 - Des modes de garde à domicile, accessibles et de qualité.
 - Une Journée nationale des aidants.
 - Un réel statut pour le bénévolat (semestre validé pour la retraite, temps dégagé par rapport à la vie professionnelle, forme de rémunération).
 - Le balluchonnage, les maisons des aidants.
 - PIPA (Point info personnes âgées).
 - La possibilité de remplir des documents avec la télécommande sur la télévision, via une chaîne locale.
-

6

COMMENT LUTTER CONTRE LES ISOLEMENTS ?

6. COMMENT LUTTER CONTRE LES ISOLEMENTS ?

LES THÈMES DE TRAVAIL

16. Le repérage et la prévention de l'isolement (traité 5 fois)

17. Les services de proximité pour lutter contre l'isolement (traité 7 fois)

18. Se déplacer en tant que personnes âgées (traité 6 fois)

LE FUTUR SOUHAITABLE

L'isolement est un mal social difficile à résoudre qui peut engendrer beaucoup de souffrances psychologiques et ne doit pas être sous-estimé. Cet isolement est aussi une crainte personnelle partagée par de nombreux participants, dont certains faisant référence avec effroi à des faits divers passés concernant des personnes découvertes décédées à leur domicile dans l'indifférence.

Les professionnels et autres intervenants qui entourent la personne sont une première piste de réponse, mais pour certains ces successions d'interventions, d'autant plus si elles sont uniquement médicales, ne suffisent pas à rompre l'isolement, à instaurer des liens humains. Les initiatives liées au service civique, au repérage de l'isolement, au recensement des personnes isolées d'un quartier sont fortement citées comme de bonnes solutions à généraliser.

Une rupture de l'isolement qui passe aussi par l'accès à différents services et commerces de proximité, et par la possibilité de se déplacer, d'accéder aux transports au commun : pour se soigner, mais aussi pour pouvoir vivre sa vie.

CE QUI MÉRITE D'ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Ce qui permet la solidarité entre voisins et le repérage des situations d'isolement : des lieux de rencontre intergénérationnels, aider les habitants à se rencontrer et se connaître, pour mieux s'entraider, des réseaux de bénévoles rendant des visites et maintenant le lien social (parrainage), les Semaines bleues, les Conseils de sages, les clubs du 3^e âge.

Ce qui appuie des actions publiques, associatives et privées efficaces : une information sur les aides qui soit donnée directement aux personnes âgées (chez elles, sur le marché), des veilles contre l'isolement (des recensements par quartier et par village des personnes âgées ou dépendantes, un partage d'information entre les structures type CCAS, CSC), des plans de prévention (canicule, grand froid), des dispositifs (comme le réseau Mail'Âge ou "une visite, un sourire" développé par Unis-Cité où des jeunes ayant une formation de 3 mois sur les personnes âgées font des visites de courtoisie), les Voisineurs, les échanges entre aidants, davantage de services liés aux loisirs.

Ce qui permet la réponse aux besoins alimentaires, matériels, humains des plus démunis (épiceries sociales, magasins solidaires, Petits Frères des Pauvres).

Ce qui aide à la mobilité (des transports adaptés (accès adapté, horaire adapté), des navettes-taxi et transports à la demande, le covoiturage et l'autopartage, la remise à niveau et le contrôle du permis de conduire).

LES PROPOSITIONS

REPÉRER, ANTICIPER ET AGIR SUR LES ISOLEMENTS PAR DES VISITES À DOMICILE

L'enjeu est de mieux prévenir les situations d'isolement par un repérage systématique grâce à des appels téléphoniques (et pas uniquement en temps de canicule), et par la création d'un "Plan vigilance et bienveillance". Plusieurs modes d'intervention ont été proposés par les participants :

- **Une équipe mobile pluridisciplinaire (élu, infirmière, assistante sociale) pour informer, répondre aux questions, proposer des solutions...** et être vigilant vis-à-vis des suites données à la visite (quelles prescriptions ? quelles orientations vers des professionnels ? etc.). Ce mode d'intervention serait porté par le Département.
- **Des visiteurs civiques bénévoles : mettre en relation personnes fragiles et aidants bénévoles pour mieux vivre ensemble.** Les CCAS ou les centres sociaux peuvent être les pivots de cette mise en relation : identifier les personnes fragilisées pouvant avoir besoin d'un accompagnement, recenser les personnes bénévoles pouvant les aider, et les mettre en contact. Il faut néanmoins être attentif à "l'adéquation" entre les personnes, aidants et aidés. Les bénévoles locaux, ces "visiteurs civiques" ne doivent pas pour autant se substituer aux professionnels, leur rôle doit être complémentaire (lecture, vie de la commune, sollicitude...).
- **Des "référénts de proximité",** jeunes et retraités bénévoles, se rendent au domicile des personnes fragiles, pour permettre un système d'alerte échelonné selon les besoins et créer du lien social. Ces bénévoles sont encadrés et formés par des chargés de mission territoriaux.
- **Coordonner et évaluer les services à domicile :** il s'agit de créer un service de coordination entre les différents intervenants auprès d'une personne âgée afin d'améliorer les services que cette dernière reçoit. Une évaluation des services (à partir d'objectifs préalablement définis dans le cadre d'une obligation de résultat) serait réalisée.

Pour rompre l'isolement, il faut accompagner au mieux les personnes âgées afin de leur faciliter la vie au quotidien.

DÉVELOPPER LES MOYENS DE MOBILITÉ

- **Par du transport individuel à la demande, avec ou sans accompagnement,** afin de pouvoir se rendre de manière sereine et sûre à tout type de rendez-vous, pour faire ses courses, etc. Ce service pourrait être piloté par le Département et mis en œuvre localement par les municipalités, moyennant un paiement dégressif selon les ressources.
- **Par des minibus adaptés "les seniors en goguette",** gérés par les communes et leurs groupements, afin de faciliter les transports une à deux fois par semaine pour les personnes âgées ou handicapées n'ayant pas de moyen de locomotion. Permettant ainsi de faire ses courses, suivre des soins ou se rendre à un club, ce système favorise le maintien à domicile et l'autonomie. Ce transport peut être à la carte, avec la création d'un numéro vert, et convivial grâce à la formation de conducteur-animateur.

*Transport
= autonomie
= vie sociale
= maintien à domicile
= bonne santé et bien-être.*

- **Par un service de taxi – écoute conventionné** : une plateforme téléphonique aurait une double fonction d'écoute / de repérage des isolements et de transport à la demande pour les personnes âgées. Une participation financière des communes via les CCAS selon les moyens financiers des usagers est envisagée.
- **Par une remise à niveau du permis de conduire**, sous forme de stages à moindre coût et selon leurs ressources pour les personnes âgées, leur permet de conduire leur véhicule dans une meilleure connaissance du code de la route qui a évolué.

DÉVELOPPER LA LIVRAISON À DOMICILE, DE BIENS ET SERVICES (COMMERÇANTS, PHARMACIES, BANQUES...).

- **Une convention est signée entre la collectivité et les commerçants partenaires.** De l'information sur les offres d'activités et de loisirs est assurée via un partenariat avec les centres sociaux, les CLIC, les associations locales.
- **Un service d'intervention à domicile porté par des CCAS pour faciliter la vie quotidienne** : amener le pain frais, le journal du dimanche, faire du bricolage, amener des vêtements de la banque vestimentaire, etc.

SORTIR DE L'ISOLEMENT PAR L'ÉCOUTE ET L'ÉCHANGE

- **Une structure de proximité pour favoriser les rencontres** : un espace non institutionnel pour les échanges, le soutien et où une grande place à la créativité est donnée. Le lien doit être fait avec les institutions en charge de l'accompagnement des personnes isolées afin de pouvoir mettre en place, par exemple, un service à la carte de déplacements, si ce besoin est repéré...
- **Aller voir et faire sortir** : il s'agit de favoriser l'intervention des réseaux associatifs et de bénévoles afin de rompre l'isolement des aînés dépendants à domicile. Cela peut prendre plusieurs formes : des visites à domicile (préparées, programmées en accord avec la personne en dépendance) ; des après-midi récréatives ; inventer et créer des postes d'animateur de proximité ciblés sur les personnes âgées dépendantes. Il faudrait ultérieurement réaliser une identification fine des aides associatives dans les quartiers. Ces réseaux peuvent s'incarner dans un forum de voisinage (Voisin'Âges) permettant la rencontre, la découverte de l'autre dans la convivialité, pour s'ouvrir et quitter l'égoïsme.
- **"Ah j'ai des projets ! Âgé ? Des projets !"**

En impliquant différents acteurs (bénévoles, associations, acteurs sociaux, CCAS, plateforme de compétences), il est nécessaire d'effectuer un repérage au cas par cas des besoins de santé, des difficultés personnelles, des motivations, des envies ou encore des besoins domestiques des personnes isolées. Écouter et prendre en compte la parole des personnes âgées, leur redonner de l'importance est essentiel.

MAIS AUSSI...

Des propositions listées par les tables, mais non développées en atelier

Repérer et intervenir face aux situations d'isolement :

- un numéro unique d'assistance à la personne âgée, comme le 119 pour les enfants maltraités,
- des aidants pour faciliter les démarches administratives,
- des nouveaux métiers : des agents de convivialité pour organiser l'entraide et des sorties, des visiteurs à domicile, un enquêteur pour repérer les situations de vulnérabilité, un poste d'intervenant à domicile par commune pour recueillir les besoins et trouver des solutions adaptées,
- un registre pour recenser les personnes vulnérables,
- un site "Senior en Nord" : un site unique recensant les centres de soin, les loisirs, les aides à domicile,
- des groupes de parole pour personnes âgées (Conseil des anciens, forum permanent),
- transposer le principe de "voisins vigilants" à la lutte contre l'isolement "voisins bienveillants",
- une mission locale pour le 3^e âge.

Pour une mobilité renouvelée :

- des covoiturages jeunes/personnes âgées pour aller en ville, faire des courses,
 - pour les aidants,
 - droit à inclure dans les conventions collectives des aidants, de s'absenter sans perte de salaire pour des raisons telles que les décès, naissance, mariage, etc.,
 - des réductions d'impôts pour les aidants familiaux lorsqu'il s'agit des parents.
-

ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DU VALENCIENNOIS

➤ 142 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Être informé et activer ses droits
- Bien-être, parcours de santé et accès aux soins

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Améliorer le parcours de santé des personnes âgées, créer une plateforme médicale pluridisciplinaire mobile (2 propositions sur cette thématique)

Faute de moyens physiques et financiers, les personnes âgées en perte d'autonomie et dépendantes sont les plus concernées par la création des mesures suivantes : informer les médecins traitants de l'éventail des possibilités pour les personnes âgées, faciliter la gratuité des transports sanitaires vers les établissements de soin (IRM, scanners) pour les seniors dépendants, créer une structure ambulatoire itinérante (camion) avec les principaux appareils médicaux et développer la télémédecine afin de réaliser des économies (hospitalisations, urgences, etc.).



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DE L'AVESNOIS

➤ 150 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Les aidants (famille, voisins, bénévoles)
- Bien vieillir ça s'anticipe : préparer les moments charnières...

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Mettre en relation pour mieux vivre ensemble : les visiteurs civiques bénévoles (2 tables)

Pour rompre l'isolement, il est possible de favoriser la mise en relation entre les personnes fragilisées et les bénévoles aidants. Les CCAS ou les centres sociaux peuvent être les pivots de cette mise en relation : identifier les personnes fragilisées pouvant avoir besoin d'un accompagnement, recenser les personnes bénévoles pouvant les aider, et les mettre en contact. Il faut néanmoins être attentif à "l'adéquation" entre les personnes, aidants et aidés. Les bénévoles locaux, ces "visiteurs civiques" ne doivent pas pour autant se substituer aux professionnels, leur rôle doit être complémentaire (lecture, vie de la commune, sollicitude...).



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DE FLANDRE INTÉRIEURE

➤ 90 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Les personnes âgées, une ressource : citoyenneté, bénévolat, transmission
- Bien vieillir ça s'anticipe : préparer les moments charnières...

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Créer un système alternatif d'échange de services entre générations

Pour lutter contre le délitement du lien social et avec l'aide d'un facilitateur (association, portage communal du CCAS, etc.), il s'agit de faciliter l'échange réciproque de savoirs afin que chacun y trouve son compte et qu'il y ait une réciprocité dans le bénéfice retiré (couture, assistance informatique, etc.).



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DE LA MÉTROPOLE LILLOISE

➤ 220 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Bien vieillir ça s'anticipe : préparer les moments charnières...
- Les services à la personne et les métiers du grand âge

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Soutenir et développer le lien entre le monde professionnel et le monde associatif afin de permettre aux futurs retraités d'anticiper leur investissement bénévole "vétérans"

Afin de favoriser et préparer l'engagement bénévole après la vie professionnelle, de considérer les âgés comme des personnes ressources et expérimentées, il s'agit de mobiliser les acteurs institutionnels (syndicats, entreprises, communes, associations) pour ouvrir aux différents domaines du bénévolat, pour développer les compétences transférables. Exemples : permettre la rencontre des futurs retraités avec le monde du bénévolat dans le cadre du "Plan Senior" des entreprises ; promouvoir l'utilisation du Droit Individuel à la Formation vers la formation aux activités bénévoles.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DE FLANDRE MARITIME

➤ 100 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Les personnes âgées, une ressource : citoyenneté, bénévolat, transmission
- Liens et solidarités entre les générations

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Créer un service civique pour les jeunes retraités volontaires

Un an avant de pouvoir bénéficier de la retraite, les actifs volontaires en bonne santé s'engagent dans un service civique d'une année au service d'associations œuvrant à destination des plus jeunes ou des personnes dépendantes, leur permettant ainsi de valider 3 à 4 trimestres au service de la collectivité. Ces derniers trimestres d'activité consacrés à une citoyenneté active doivent être coordonnés par les collectivités : établir le diagnostic, cerner les besoins, déterminer un plan d'action, prévoir une évaluation.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DU DOUAISIS

➤ 125 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Les personnes âgées, une ressource : citoyenneté, bénévolat, transmission
- Les aidants (famille, voisins, bénévoles)

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Créer un réseau de partenaires à l'échelle du territoire

Partant du constat d'un manque d'informations et de communication concernant l'offre de loisirs et de sorties culturelles qui pourraient intéresser les seniors, ainsi qu'un manque de projets communs qui permettraient d'avoir une offre plus variée, il s'agit de créer une équipe pilote (inter-structures) de quelques personnes qui se réunissent pour parler des envies de leurs usagers afin de monter des projets communs (association des moyens humains, de matériel, etc.). Ainsi la communication pourrait être améliorée à l'aide d'un livret et l'offre de loisirs enrichie par la concertation.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

ARRONDISSEMENT DU CAMBRÉSIS

➤ 115 participants

LES TROIS SUJETS JUGÉS PRIORITAIRES

- Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile
- Vieillir avec ses handicaps, existants ou à venir
- Bien vieillir ça s'anticipe : préparer les moments charnières...

UNE PROPOSITION EN DÉTAIL :

Créer des lieux d'accueil itinérants dans les milieux ruraux

Pour lutter contre l'usure morale et physique des aidants, notamment en zone rurale, avoir des lieux d'accueils itinérants pour avoir des temps d'échange et octroyer aux aidants un peu de liberté. Cela reprend le principe d'une crèche itinérante, mais adaptée au public âgé. Cette adaptation se ferait en écoutant la parole des aidants pour faire remonter leurs besoins. Créer des lieux d'accueil itinérants en zone rurale offre la possibilité aux aidants de confier leurs proches près de chez eux afin de conserver un lien social.



L'ENCADRÉ DU CODERPA

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) du Nord s'est engagé tout au long de la démarche participative sur le "Bien vieillir" : de la définition de l'appel à contribution à la participation aux ateliers en passant par la rédaction de sa propre contribution sur le "Bien vieillir".

Les membres ayant participé aux ateliers ont été frappés par l'engouement suscité par ces Ateliers Citoyens, qui démontre le souhait des usagers de participer davantage à l'élaboration des politiques publiques.

Le CODERPA témoigne à la fois de sa surprise et de sa satisfaction qu'un tel sujet de société si important puisse être débattu et recueille un aussi vif succès, à la fois sur le plan quantitatif par le nombre de participants, mais aussi sur le plan qualitatif par la représentativité des participants (usagers, élus, associations, établissements et services, militants...) et le niveau des discussions et des propositions faites sur les thèmes abordés.

Les membres du CODERPA tiennent à féliciter les services du Département pour avoir su engager une démarche de démocratie participative sur le "Bien vieillir" qui soit aussi conviviale et avec une animation de qualité.

Enfin, le CODERPA espère que le Conseil général tiendra rapidement compte des réflexions et propositions recueillies lors des ateliers et continuera à veiller sur la participation active des retraités et personnes âgées à l'élaboration des politiques publiques, que ce soit à travers le CODERPA ou d'autres démarches de démocratie participative.



Le CODERPA, lors de son Assemblée plénière annuelle.

APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLIC :	Centre Local d'Information et de Coordination
EHPAD :	Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI :	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT :	Établissement et Service d'Aide par le Travail
IRM :	Imagerie par Résonance Magnétique
MAPAD :	Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes
MARPA :	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées
MDH :	Maison Départementale de l'Habitat
MONALISA :	Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Âgés
PASS :	Parcours d'Activités Santé Seniors
PMI :	Protection Maternelle et Infantile
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SPASSAD :	Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SSAD :	Service de Soins et d'Aide à Domicile
UTPAS :	Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

NOTES

A large rectangular area with a light green border and rounded corners, containing 30 horizontal black lines for writing notes.

**Pour toutes informations ou pour continuer
à donner votre avis :**

jeparticipe.lenord.fr

Mission Démocratie Participative

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex

Tél. : 03 59 73 67 32

Fax : 03 59 73 67 33

Mail : contact-jeparticipe@cg59.fr

